



GUIDE DES ÉTUDES

2020-2021

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

SUP Formations
Certification

Service Universitaire
de la Pédagogie

FILIÈRE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

 **LICENCE MENTION AES**

- Parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)
- Parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)



UNIVERSITÉ 
FRANCHE-COMTÉ

CTU 
Centre de Télé-enseignement
Universitaire

UBFC 
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Sommaire

1 - CONTACTS	3
2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC	4
3 - INTRODUCTION	6
4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
5 - INSCRIPTION	9
1 - Condition d'accès	9
2 - Transfert du dossier universitaire	9
3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES	9
4 - Stagiaires / Salariés en formation continue	10
5 - Etudiants boursiers	10
6 - Carte d'étudiant	10
7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	11
8 - Auditeurs libres	11
9 - Etudiants étrangers	11
10 - Annulation d'inscription	11
6 - ORGANISATION ET M3C	13
1 - Organisation des cursus	13
2 - Evaluation	13
3 - Validation de la licence	14
4 - Validation du master	14
5 - Mention	14
6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément	15
7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)	15
7 - COÛT DE LA FORMATION	16
8 - COURS ET ÉVALUATION	18
1 - Les cours	18
2 - Les productions des étudiants	18
3 - Les examens	18
4 - Les stages et conventions	19
1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique	19
2 - Pour la filière AES	20
3 - Pour la filière HISTOIRE	20
9 - PIX & TOEIC	21
10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL	23
11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER	24
1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM	24
2 - Réglementation pour les examens à l'étranger	26
12 - L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	27
1 - Étudiants concernés	27
2 - Dispense de demande d'admission préalable	27
3 - Examen de langue française	27
4 - Demande de dossier	28
5 - Composition du dossier	28
6 - Pièces à fournir	28
7 - Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation	28
8 - Réponse favorable à la demande d'inscription	28
9 - Refus à la demande d'inscription	28
13 - CALENDRIER GÉNÉRAL	29
14 - GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE AES	30
15 - LIEN AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE D'AES	31
16 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES POUR L'AES (M3C)	32
17 - Licence 1 AES pour les deux parcours	33
18 - Descriptif des modules de la licence 1	34
19 - Licence 2 AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	49

20 - Descriptif des modules de la licence 2 AGE	50
21 - Licence 3 AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	70
22 - Descriptif des modules de la licence 3 AGE	71
23 - Licence 2 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	91
24 - Descriptif des modules de la licence 2 ETP	92
25 - Licence 3 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	111
26 - Descriptif des modules de la licence 3 ETP	112
27 - CALENDRIER DES EXAMENS	134
1 - Licence AES 1re année CTU	134
1 - SESSION 1	134
2 - SESSION 2	135
2 - Licence AES parcours Admin & gest des ent 2e année CTU	136
1 - SESSION 1	136
2 - SESSION 2	138
3 - Licence AES parcours Admin & gest des ent 3e année CTU	139
1 - SESSION 1	139
2 - SESSION 2	141
4 - Licence AES parcours Etudes terri & politiques 2e année CTU	143
1 - SESSION 1	143
2 - SESSION 2	145
5 - Licence AES parcours Etudes terri & politiques 3e année CTU	146
1 - SESSION 1	146
2 - SESSION 2	148

1 - CONTACTS

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE CENTRE DE TELE-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice Bouquet**

Directrice Adjointe : **Mathilde Bugnon-Henriet**

Directrice des études : **Fabienne Oguer**

Responsable des services administratifs : **Catherine Hamelin**

Filière

Responsable pédagogique : **Fabienne Oguer**

Adresse postale :

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE SUP-FC / CTU Bâtiment Bachelier Avenue de l'Observatoire
BP 31811 25030 BESANÇON CEDEX

Scolarité AES et Capacité en droit : **Jubin Stéphanie**

Adresse électronique : **ctu-aes@univ-fcomte.fr**

Téléphone : **03 81 66 58 75**

Site internet de la filière :

2 - L'ÉQUIPE DU SUP-FC

L'équipe du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) :

Directeur	Fabrice Bouquet
Directrice adjointe	Mathilde Bugnon-Henriet
Responsable des services administratifs	Catherine Hamelin

Centre de Télé-enseignement Universitaire :

Directrice des Études	Fabienne Oguer
Responsable Scolarité	Amélie Gomez

Filière AES	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin
Filière FLE	Responsable pédagogique Scolarité	Sophie Othman Karinne Guénard
Filière Géographie	Responsable pédagogique Scolarité	Alexandre Moine Nadège Mottas
Filière Finance	Responsable pédagogique Scolarité	Evelyne Poincelot Nadège Mottas
Filière Histoire	Responsable pédagogique Scolarité	Karin Mackowiak Anne-Laure Racle
Filière Informatique	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Peureux Christelle Jacquemin
Filière Mathématique	Responsable pédagogique Scolarité Licence et Master Scolarité du master MEEF	Bruno Saussereau Élisabeth Féry Isabelle Chefson
Filière SPI	Responsable pédagogique Scolarité	Didier Chamagne Isabelle Chefson
DAEU	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien Picaud Isabelle Chefson
Capacité en droit	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne Oguer Stéphanie Jubin

Centre de certification :

Responsable pédagogique	Christophe Lang
Correspondant	Alexandre Meutelet
Scolarité	Constance WALGER

■ 3 - INTRODUCTION

Attention

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale, avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e)) ;
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU) fait partie du Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) composante de l'Université de Franche-Comté avec :

Une **mission** : l'Enseignement À Distance (EAD) qui s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, . . .

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un **encadrement pédagogique** de près de 200 enseignants de l'université, et de près d'une trentaine de personnalités extérieures qui y interviennent.

Des **moyens** : cours en ligne et/ou photocopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une **préparation à l'entrée à l'université** :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De **multiples formations**, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : *licence* (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : *master* 1 et 2,
- Géographie : *master* 1 et 2,
- Finance : *master* 1 et 2,
- Histoire : *licence*, *master* 1 et 2,
- Informatique : *licence* 3e année uniquement, *master* 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : *licence*, *master* 1 et 2, *master enseignement* 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : *licence* 3e année uniquement.

Des **diplômes nationaux** : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des **partenariats internationaux** : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un **réseau** : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

5 - INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1 - Condition d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandé dans le dossier.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur la mention et/ou le parcours suivis. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2 - Transfert du dossier universitaire

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3 - Dispense / Equivalence / Dérogation / Validations d'acquis : VAE VA VES

Éléments issus du décret numéro 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les **demandes de validation d'acquis** s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission**. Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences **en rapport avec le contenu du diplôme souhaité** (Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue &

Alternance de l'Université.

La **Validation des Acquis (VA)** permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La **Validation des Études Supérieures (VES)** vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de Formation Continue & Alternance ([SEFOC'AL](#)) de l'Université de Franche-Comté.

4 - Stagiaires / Salariés en formation continue

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens. Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

5 - Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).
La date limite d'inscription est fixée au 11 octobre 2020 (cf. calendrier universitaire).

6 - Carte d'étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal. Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7 - Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire
45 avenue de l'Observatoire
BP 1535
25009 BESANCON CEDEX
Téléphone : +33 381 666 130
Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivrée par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8 - Auditeurs libres

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre **4** unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9 - Etudiants étrangers

Décret no 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une demande d'admission préalable s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans son pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études.**

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

10 - Annulation d'inscription

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non-ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « *les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours* », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

6 - ORGANISATION ET M3C

1 - Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires.

Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

- La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.
- Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception). C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai, soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (1 semestre) sur une année universitaire, donc d'octobre à mai (et non seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai, etc. En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2). Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale.

Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme. Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme de vidéo à l'adresse suivante : <https://youtu.be/XzDNZDyV7ok>

2 - Evaluation

Chaque semestre comporte

- des *unités d'enseignement* (UE), qui sont des modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires
- des *éléments constitutifs* (EC), qui sont de même des sous-modules indépendants et capitalisables.

Les UE et les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre, soit dans un mode de contrôle continu (CC), soit dans un mode de contrôle terminal (CT).

- Le *contrôle continu* consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement.
- Le *contrôle terminal* prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont **obligatoires** : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat "**Défaillant**". Si l'absence est **justifiée** dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 **sur demande écrite** de l'étudiant, sinon il reste "**Défaillant**".

Coefficients, dispenses et validations d'acquis :

- Les *coefficients* des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC.
- Toute UE et tout EC obtenus par **dispense** se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats.
- Toute UE et tout EC obtenus par **validation d'acquis** se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

3 - Validation de la licence

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des éléments pédagogiques qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis ou dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

4 - Validation du master

- Un EC est acquis dès lors que sa note est au moins égale à 10/20. S'il fait l'objet d'une 2ème session, sa note finale est donnée par la plus grande des deux notes de 1ère session et de 2ème session. Il est permis de conserver une note inférieure à 10/20 (mais supérieure ou égale à 8) pendant un an, à condition d'en faire la demande **au moment de l'inscription**.
- Une UE est acquise dès lors que la moyenne des EC qui la composent est au moins égale à 10/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des résultats obtenus aux UE qui le composent est au moins égale à 10/20, à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Une année est acquise si chacun des deux semestres est acquis. Elle est également acquise dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est au moins égale à 10/20, dans le cas où aucun des deux semestres n'est constitué exclusivement d'unités de stage, mémoires ou projets tutorés, et à condition que chaque UE ait une note au moins égale à 8/20. Les EC ne font alors pas l'objet d'une 2ème session, y compris ceux où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne.
- Lorsqu'un EC est acquis, il ne peut pas être repassé dans une session suivante (de l'année ou des années suivantes). Il en est de même pour une UE ou un semestre.

5 - Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré :

Mention <i>Passable</i>	si $10 \leq \text{Moyenne} < 12$
Mention <i>Assez Bien</i>	si $12 \leq \text{Moyenne} < 14$
Mention <i>Bien</i>	si $14 \leq \text{Moyenne} < 16$

	16
Mention <i>Très bien</i>	si Moyenne ≥ 16

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la mention de la dernière année de ce diplôme (troisième année pour la licence, deuxième année pour le master).

6 - Poursuite des études sur 3 semestres simultanément

- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

7 - Modalités de contrôle des connaissances (M3C)

Vous pouvez consulter les M3C complètes de la formation sur le site internet du CTU : <https://ctu.univ-fcomte.fr/m3c>

7 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2020-2021 :
 - 170 € pour une inscription en licence, DAEU et Capacité
 - 243 € pour une inscription en master,
 - 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
 - Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique + support papier (lorsque la filière le propose et sous réserve de choisir l'option) ;
 - pour l'inscription en DAEU 150 € / module ou 500 € les 4 modules
 - pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € pour les 30 premiers crédits puis 5,90 €
 - Version électronique + Cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € pour les 30 premiers crédits puis 7€
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe ou DOM-TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - Frais d'envoi des supports de cours papier
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM-TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €
 - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour le master ITVL : 3 557 €
 - Frais spécifique incluant l'ensemble des coûts pédagogiques pour la licence SPI : 600 €
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 €.

ATTENTION! La CVÉC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne ; auxquels sont ajoutés 2,20 € de frais de traitement par demande.
- Les seuls titres de paiement admis sont :
 - le paiement par carte bancaire ;
 - le chèque bancaire ou postal ;
 - le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08
IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708
BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

8 - COURS ET ÉVALUATION

1 - Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 12 octobre 2020 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme. Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2 - Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat - La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres - Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVISI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3 - Les examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie [calendrier général](#)). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du [CTU](#) dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examen dans un centre à l'étranger (voir chapitre dédié [Examens à l'étranger](#))

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- Elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.
- Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription.
- Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.).
- L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examens concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Télé-examens

Une troisième modalité est en place pour les examens mais nécessite du matériel. Elle est basée sur un principe de télé-surveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télé-surveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télé-surveillance. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la [FAQ dédiée](#) sur notre site internet. Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

4 - Les stages et conventions

1 - Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

2 - Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

3 - Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

9 - PIX & TOEIC

1 - PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie. Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

- **Développer ses compétences numériques**

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.
Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

- **Valoriser ses compétences numériques**

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle "Préparation au PIX".

2 - TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification.

A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC/CTU) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

10 - ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

Comme étudiant de l'Université de Franche-Comté, vous possédez une adresse électronique :

prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocations, résultats, courriers divers, . . .) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc **impératif** d'**activer** votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

11 - EXAMENS À L'ÉTRANGER

1 - Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- **la simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée (transporteur international définit par nos services).

Calendrier :

- **Avant l'inscription :**

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement avec le dossier d'inscription.

Les 95 € sont à payer au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

- **Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)**

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen. Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire** (transporteur international définit par nos services).

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays

frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, . . . D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur
Fabrice Bouquet

2 - Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies. Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement. Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler en simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une totale confidentialité.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est impératif de retourner les copies par courrier express (transporteur international défini par nos services). Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du SUP-FC sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur
Fabrice Bouquet

L'autorité compétente du centre d'examen,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

12 - L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Renseignements extraits de <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Demande d'admission préalable pour les étudiants étrangers

1 - Étudiants concernés

L'admission préalable est obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne, Espace économique Européen et Confédération Suisse :

- non titulaires du baccalauréat français ou européen,
- qui sollicitent une 1^{re} inscription en 1^{re} année de licence.

2 - Dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure (et de vérification de niveau linguistique) et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat franco-allemand,
- les titulaires de diplômes relevant du dispositif de certification binationale,
- les étudiants venus effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord intergouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut),
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux mêmes.

3 - Examen de langue française

Dans le cadre de la procédure d'admission préalable, les étudiants étrangers doivent passer un examen de compréhension de la langue française (vérification de niveau linguistique), (à partir de 70 euros en 2020). Cet examen est organisé par les centres agréés par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP).

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français,
- les titulaires du Diplôme d'Études en Langue Française (DEL F) de niveau B2 ou du Diplôme Approfondi de Langue Française (DAL F) de niveaux C1 et C2,
- les candidats ayant passé le Test d'Évaluation en Français (TEF) et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite. Ces épreuves sont destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française de l'étudiant étranger et ses capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

4 - Demande de dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat **entre le 15 novembre et le 22 janvier précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays, s'il y réside,
- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1er choix, s'il réside en France,
- ou sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le dossier peut être également obtenu par voie postale. Le candidat doit en faire la demande par courrier, **entre le 15 novembre et le 22 janvier** aux services culturels de l'ambassade de France ou à l'établissement choisi. Ce courrier doit être rédigé en français.

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et doit les classer par ordre de préférence.

5 - Composition du dossier

Si l'étudiant réside en France et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier vert ».

Si l'étudiant réside à l'étranger et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier blanc ».

6 - Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir. Ces pièces doivent être accompagnées de leur **traduction officielle en langue française**. Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

7 - Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation

Le dossier dûment rempli doit être déposé, avant le 22 janvier précédant l'année universitaire, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les épreuves d'évaluation des connaissances du français ont lieu avant le 22 février.

8 - Réponse favorable à la demande d'inscription

L'établissement figurant en 1er choix se prononce sur la demande avant le 15 avril et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, le choix dans l'établissement d'accueil doit être confirmé par courrier en vue de l'inscription définitive. Il est conseillé de garder une photocopie de cette lettre.

La demande d'admission en 1re inscription en 1er grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire en vue de son inscription le dossier individuel d'inscription.

L'établissement d'accueil donne directement à l'étudiant toute indication sur les pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

9 - Refus à la demande d'inscription

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1er choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2^d établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2^e établissement se prononce sur la demande avant le 15 mai et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2^d choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3^e établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3^e établissement se prononce sur la demande avant le 08 juin et communique directement sa décision au candidat.

13 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

DÉBUT DES COURS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 12-10-2020

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 04-12-2020 au 14-12-2020

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE : 25-01-2021 au 29-01-2021

DÉBUT DES COURS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 01-02-2021

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 02-04-2021 au 12-04-2021

PREMIÈRE SESSION D'EXAMENS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE : 17-05-2021 au 21-05-2021

EXAMEN DAEU : 08-06-2021 au 09-06-2021

DEUXIÈME SESSION D'EXAMEN (POUR LES DIPLÔMES CONCERNÉS) :

INSCRIPTION AUX EXAMENS DE DEUXIÈME SESSION : 18-06-2021 au 28-06-2021

DEUXIÈME SESSION D'EXAMENS DES DEUX PÉRIODES : 23-08-2021 au 27-08-2021

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

14 - GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE AES

La licence AES est une formation pluridisciplinaire visant à valoriser des compétences multiples sur le marché de l'emploi.

Le **parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)** permet d'acquérir de solides connaissances générales en gestion, en droit et en économie en vue d'occuper des fonctions de gestion (ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion commerciale et marketing) dans les entreprises, le secteur associatif, le secteur bancaire, l'immobilier ou les assurances.

Le **parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)** permet de même d'acquérir de solides connaissances générales dans les matières juridiques, en économie et en sociologie afin d'évoluer dans les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les administrations nationales et territoriales ou auprès d'élus locaux et nationaux. Il prépare également à plusieurs types de concours (concours de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière, concours de recrutement dans l'enseignement et à l'INSPE, concours passerelles des écoles de commerce, . . .).

Cette licence permet de poursuivre ensuite les études dans un Master relevant de l'un des champs disciplinaires enseignés. Les étudiants pourront ainsi compléter leur formation en Master AES, en Master Gestion ou en Master Droit, à Besançon ou en Enseignement A Distance (EAD).

En EAD, au CTU, le parcours Administration et Gestion des Entreprises est ainsi complété par le master Gestion spécialité Finance en Entreprise. Le master 1 vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion. Le master 2 a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion une spécialisation professionnelle dans les domaines de la finance, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

15 - LIEN AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE D'AES

Vous pouvez contacter les autres étudiants ou les enseignants et avoir accès à différentes informations sur Moodle.

1. Les informations générales concernant l'ensemble des étudiants de la licence sont déposées sur la page AES Informations. Les messages sont à consulter dans le Forum des nouvelles. Diverses indications générales figurent dans les différentes sections.
2. Pour tout échange d'informations concernant un cours, soit avec les autres étudiants, soit avec l'enseignant, vous disposez **dans le cours concerné** d'un Forum d'échanges. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation du Forum d'échanges est préférable. Les enseignants disposent du forum "Annonces" de leur cours pour vous fournir d'éventuelles indications.
3. Pour chacun des cours, il est **impératif** que vous consultiez l'ensemble des rubriques, le document que vous recevrez sous forme papier n'étant qu'une partie des éléments qui vous permettront de travailler. Vous y trouverez ainsi, notamment, un calendrier indicatif de progression pédagogique, des travaux dirigés ainsi que des devoirs et examens des années précédentes avec leurs corrigés.

16 - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES POUR L'AES (M3C)

Évaluation des connaissances

L'évaluation des connaissances résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants.

- Pour les éléments pédagogiques proposés par le CTU de Besançon (hors 530, 531, 652, 655 et 749), les épreuves ont lieu en janvier et mai pour la 1ère session et en août-septembre pour la 2ème session. Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique, sauf pour les éléments qui constituent la totalité d'une unité d'enseignement, et dont la durée est de 3 heures.
- Les devoirs sont facultatifs sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue (et qui doivent donc impérativement envoyer leur travail au secrétariat AES ou, le cas échéant, sur Moodle). Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.
- Pour les éléments 529, 530, 531, 652, 655 et 749, l'évaluation se réalise en contrôle continu.

Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des modalités de contrôle des connaissances peut être consulté sur le site web du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/m3c>

17 - Licence 1 AES pour les deux parcours

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES semestre 1		
1 →	VVA1E526 - Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs	6.0
1 →	VVA1E509 - Introduction à l'étude des systèmes politiques	6.0
	VVA1V3 - Sociologie. Microéconomie	6.0
2 →	VVA1E511 - Introduction à la sociologie	3.0
1 →	VVA1M522 - Introduction à la microéconomie	3.0
	VVA1V4 - Histoire politique. Statistique univariée	6.0
2 →	VVA1E510 - Histoire politique, économique et sociale	3.0
2 →	VVA1E521 - Statistique univariée	3.0
A →	VVA1E529 - Maîtrise du français	6.0
Licence AES semestre 2		
2 →	VVA2E513 - Droit constitutionnel	6.0
2 →	VVA2E504 - Droit civil des obligations : droit des contrats	6.0
	VVA2V3 - Problèmes économiques et sociaux contemporains	6.0
1 →	VVA2E514 - Problèmes sociaux contemporains	3.0
2 →	VVA2E523 - Problèmes économiques contemporains	3.0
	VVA2V4 - Institutions administratives. Introduction à la gestion	6.0
1 →	VVA2E506 - Introduction à la gestion	3.0
1 →	VVA2E503 - Institutions administratives	3.0
	VVA2V5 - Outils méthodologiques. Outils informatiques	6.0
A →	VVA2E530 - Outils informatiques	3.0
2 →	VVA2E531 - Outils méthodologiques et numériques	3.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année

18 - Descriptif des modules de la licence 1

VVA1E526 Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Mikael LE DENMAT**

VVA1E526 : Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

Intervenant : **Mikael LE DENMAT**

DESCRIPTION :

L'introduction au droit a pour objet la présentation des éléments constitutifs de notre système de droit.

La première partie du cours est consacrée à l'étude de la division fondamentale entre le Droit objectif et les droits subjectifs, et à la description du système juridictionnel. Ces développements qui permettent d'appréhender l'architecture générale du système de droit français se prolongent avec une deuxième partie consacrée à l'étude approfondie du Droit objectif et de sa composante essentielle, la règle de droit. Une troisième et dernière partie, une fois identifiés les sujets de droit titulaires des droits subjectifs, aborde de manière symétrique les sources des droits subjectifs, avec l'étude des actes juridiques et des faits juridiques, ainsi que la mise en œuvre des droits subjectifs, avec l'étude des règles de preuve.

OBJECTIFS :

Connaître les fondements du droit, les règles relatives à l'existence des sujets de droit et les droits et obligations qui sont les leurs.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les mécanismes essentiels du droit privé au travers des sujets de droit.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Droits civils première année, Coll. HyperCours éditions Dalloz.

HESS-FALLON (B.), Aide-mémoire de droit civil, éditions Dalloz ; Droit civil général, Coll. mémentos, éditions Dalloz.

MAINGUY (D.), Introduction générale au droit, éditions Lexis-Nexis.

VOIRIN (P.) et GOUBEAUX (G.), Manuel Droit Civil Tome 1, éditions Lextenso, ISBN : 978-2275036373.

VVA1E509 Introduction à l'étude des systèmes politiques**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Christophe GESLOT****VVA1E509 : Introduction à l'étude des systèmes politiques**Intervenant : **Christophe GESLOT****DESCRIPTION :**

Le droit constitutionnel abordé à l'Université en première année porte sur les institutions politiques et peut à ce titre être qualifié de droit constitutionnel institutionnel. Il se distingue de la partie proprement contentieuse du droit constitutionnel qui appartient à la suite des études et qui est appelé contentieux constitutionnel (décisions rendues par le Conseil constitutionnel).

L'objet d'étude du droit constitutionnel est le pouvoir politique. Spécifique par rapport à d'autres formes de pouvoir, indispensable au fonctionnement et à la survie de toute société humaine, il est aussi potentiellement dangereux pour l'individu. Dans le cadre d'une démocratie, toute la problématique porte sur la participation des individus à l'exercice du pouvoir et sur la manière de le limiter pour que les libertés de l'homme soient préservées, sans pour autant l'entraver et l'empêcher d'agir pour le bien de la collectivité.

Ainsi le droit constitutionnel est l'ensemble des règles de droit qui ont pour objet l'organisation, l'exercice, et l'encadrement du pouvoir politique. Il a fondamentalement pour enjeu de concilier le pouvoir et les droits et libertés de l'homme.

Ce droit découle principalement mais non exclusivement de la Constitution. En effet, certaines règles sont posées par la loi. Surtout, on ne peut en rester à l'étude des textes pour comprendre la réalité de la vie politique, le fonctionnement d'un système politique. Il faut s'intéresser aux faits politiques, à ce qui est et non pas seulement à ce qui doit être. C'est là l'objet de la science politique qui est indissociable du droit constitutionnel.

Quatre notions et principes fondamentaux structurent ce semestre de droit constitutionnel : l'État (notion, théories, formes d'États), la Constitution (contenu, révision, contrôle de constitutionnalité), la démocratie libérale (droits de l'homme et souveraineté du peuple), la séparation des pouvoirs (limitation du pouvoir, les différentes formes de gouvernements).

OBJECTIFS :

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ARDANT (P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

CHANTEBOUT (B.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, Domat droit public.

HAMON (F.) et TROPER (M.), *Droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

VVA1V3 Sociologie. Microéconomie**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****VVA1V3 : Sociologie. Microéconomie**Intervenant : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→Introduction à la sociologie****VVA1E511 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Gilles FERREOL****DESCRIPTION :**

Les principaux champs de la sociologie sont ici présentés dans leurs grandes lignes, l'accent étant mis sur des outils, des grilles de lecture et des interprétations. Une place essentielle est également réservée aux notions clés et à leurs corrélats : définition des termes canoniques, étymologie et évolution sémantique, analyse critique. Les six chapitres qui structurent ce fascicule commencent tous par des rappels de cours éclairant, de manière synthétique, les problématiques retenues sous un angle à la fois factuel, méthodologique et théorique, la présence d'encadrés permettant de mettre en évidence des dimensions socio-historiques ou comparatives, d'attirer l'attention sur des débats et des controverses, ou bien encore de mieux appréhender des questionnements contemporains comme ceux ayant trait à l'objectivation des connaissances et à la dynamique de la recherche, à la famille et à la socialisation, à l'éducation et à la formation, à la stratification et à la mobilité, à l'action collective et au changement, à l'intégration et au lien social.

OBJECTIFS :

Acquisition des concepts sociaux fondamentaux, apprentissage du mode de raisonnement en sociologie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement sociologique.

BIBLIOGRAPHIE :*FERREOL (G.), Vocabulaire de la sociologie, Paris, PUF, 2000.**FERREOL (G.) (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, exercices corrigés, Paris, Bréal, 2002.**FERREOL (G.) (sous la dir. de), Dictionnaire de sociologie, Paris, Armand Colin, 2010 (4e éd. revue et augmentée).**FERREOL (G.) et NORECK (J.-P.), Introduction à la sociologie, Paris, Armand Colin, 2010 (7e éd. revue et augmentée).***→Introduction à la microéconomie**

VVA1M522 | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Le cours présente les enseignements traditionnels de la microéconomie :

- Les chapitres consacrés à la production permettent de mettre en évidence les déterminants de l'offre des entreprises cherchant à maximiser leur profit sous la contrainte des coûts de production.
- Les chapitres consacrés à la consommation débouchent sur l'étude de la fonction de demande des consommateurs cherchant à maximiser leur utilité sous la contrainte de leur budget.
- La confrontation des théories de l'offre et de la demande permet alors de dégager une analyse du fonctionnement des principaux marchés (concurrence pure et parfaite, monopoles, oligopoles, concurrence imparfaite).

OBJECTIFS :

Acquisition des concepts économiques fondamentaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement économique.

BIBLIOGRAPHIE :

- *CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), Les nouvelles théories de l'entreprise, Éd. le livre de poche, Collection : Références.*
- *GENEREUX (J.), Économie politique, tome 1 : microéconomie, Éd. Hachette, Collection : les Fondamentaux.*
- *JURION (B.), Économie politique, Éd. de Boeck.*

VVA1V4 Histoire politique. Statistique univariée**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Damienne BONNAMY, Fabienne OGUER****VVA1V4 : Histoire politique. Statistique univariée**Intervenant : **Damienne BONNAMY, Fabienne OGUER****EST COMPOSÉ DE :****→ Histoire politique, économique et sociale****VVA1E510 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Damienne BONNAMY****DESCRIPTION :**

Plutôt que de nous intéresser à la seule histoire économique et sociale, nous commencerons par une analyse des institutions politiques de la France, afin que vous puissiez aborder avec une plus grande facilité l'étude du droit public et, en particulier, du droit constitutionnel.

Ainsi après avoir étudié la naissance de la modernité démocratique, nous replacerons les grands événements historiques dans leur contexte politique et leur cadre juridique. Les trois premiers chapitres seront donc consacrés à la présentation des formes gouvernementales de 1789 à 1940. Nous insisterons ensuite sur l'idéologie républicaine laïque qui, aujourd'hui encore, marque profondément la France. Nous réserverons la suite du cours à l'histoire événementielle courant du premier conflit mondial à la fin du second en mettant en lumière les conséquences économiques et sociales des guerres et crises sur la vie des Français.

PREREQUIS :

Connaître la chronologie des régimes politiques qui se sont succédé en France depuis 1789.

OBJECTIFS :

Mieux comprendre le présent grâce à une connaissance minimale du passé.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir présenter de manière correcte, cohérente et structurée les évolutions constitutionnelles, institutionnelles, politiques, économiques et sociales.

BIBLIOGRAPHIE :

Les manuels d'Histoire en usage dans l'enseignement secondaire donnent de bonnes bases. De nombreux ouvrages peuvent être consultés avec profit, voici quelques pistes :

BELY (L.), Histoire de France (avec chronologie détaillée), Éditions Gisserot, 1997.

MARCARD (F.), La France de 1870 à 1918, Armand Colin, 1996.

NERE (J.), Précis d'histoire contemporaine, PUF, 1991.

SIRINELLI (J.-F.) (sous la direction de), La France de 1914 à nos jours, PUF, 1997.

VERRIERE (J.), Genèse de la nation française, Flammarion, 2000.

→Statistique univariée

VVA1E521 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le cours envisage la représentation graphique et l'étude des distributions statistiques à une variable, dans le cas de caractères qualitatifs, de caractères quantitatifs continus et de caractères quantitatifs discrets.

OBJECTIFS :

Présenter les outils de base utilisés en statistique descriptive.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir représenter graphiquement et résumer les observations dans le cas d'une distribution à un caractère. Être capable d'interpréter une étude statistique.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

VVA1E529 Maîtrise du français**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **C.T.U de Dijon**

VVA1E529 : Maîtrise du français

Intervenant : **Jean-Marie ZAEPFEL**

DESCRIPTION :

Il s'agit pour l'étudiant de lire et de s'informer en vue de répondre aux sujets proposés ou de se mettre à niveau par rapport aux programmes des concours.

OBJECTIFS :

- Remise à niveau pour les exercices écrits de culture générale : résumé, dissertation et synthèse.
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtrise de la langue, des outils théoriques et conceptuels et du " savoir-comprendre, savoir-écrire ".

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

CASTEX (G.), La note de synthèse. La documentation française, concours.

COBAST (E.), Leçons particulières de culture générale, P.U.F.

COBAST (E.), Petites leçons de culture générale, P.U.F.

HUISMAN-PERRIN (E.), Éléments de culture générale - Documentation française, concours.

JOSEPH-GABRIEL (M.), La dissertation de culture générale par l'exemple, classiques.

MOREAU (J.), La Synthèse de textes, NATHAN U.

PROFIT (J.), Réussir la note de synthèse, Chronique Sociale.

ROUDIL SALQUE (P.), Culture générale, Litec.

Lecture quotidienne du Monde conseillée.

VVA2E513 Droit constitutionnel**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christophe GESLOT****VVA2E513 : Droit constitutionnel**Intervenant : **Christophe GESLOT****DESCRIPTION :**

Ce cours se situe dans le prolongement de celui du semestre précédent. Les concepts fondamentaux du droit constitutionnel permettent en effet d'appréhender et de comprendre n'importe quel système politique. L'étude du système politique formé par les institutions politiques de la Ve République est l'objet de ce cours.

Cette République, comme c'est souvent le cas, est née en réaction à ce qui se passait sous la IV^e République. L'ambition des auteurs de la Constitution de 1958 et, en fait, principalement du général de Gaulle, était d'abaisser le pouvoir législatif et de revaloriser corrélativement le pouvoir exécutif. La politique de la nation ne devait plus être déterminée par l'Assemblée nationale mais fixée par l'exécutif et mener à bien avec le soutien du Parlement. La Ve République a depuis lors largement atteint l'objectif pour lequel elle avait été instituée : doter la France d'un gouvernement stable qui puisse la diriger. Le déséquilibre institutionnel qui existait sous la IV^e République au profit du pouvoir législatif et auquel les constituants ont voulu remédier a fait place à une nette domination du pouvoir exécutif, au point que l'on s'interroge depuis un certain nombre d'années sur la manière de redonner au Parlement un rôle plus important. Pendant longtemps, les avancées en ce sens ont été relativement modestes mais la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 apporte de sérieuses améliorations sur ce plan. Reste bien sûr à savoir ce que le Parlement fera des nouvelles prérogatives qui lui ont été reconnues.

PREREQUIS :

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

OBJECTIFS :

Appréhender et comprendre les différents systèmes politiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ARDANT (P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., *Manuels*.

CHANTEBOUT (B.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, *Domat droit public*.

HAMON (F.) et TROPER (M.), *Droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., *Manuels*.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

VVA2E504 Droit civil des obligations : droit des contrats**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Mikael LE DENMAT**

VVA2E504 : Droit civil des obligations : droit des contrats

Intervenant : **Mikael LE DENMAT**

DESCRIPTION :

Le cours présente l'étude du droit commun des contrats. Il permet de connaître les conditions de formation du contrat et celles de son exécution, de mettre en pratique ces connaissances au travers de cas pratiques, et de perfectionner l'étude et l'analyse des arrêts rendus par la Cour de cassation.

PREREQUIS :

Cours d'introduction au droit, droit des obligations.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit des contrats.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les conditions de formation et d'exécution des contrats.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Code civil à jour.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ.

BENABENT (A.), Droit des obligations, LGDJ.

VVA2V3 Problèmes économiques et sociaux contemporains**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Jean-Louis DONEY, Nathalie VINCENT****VVA2V3 : Problèmes économiques et sociaux contemporains**Intervenant : **Jean-Louis DONEY, Nathalie VINCENT****EST COMPOSÉ DE :****→Problèmes sociaux contemporains****VVA2E514 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Mathieu PETITHOMME****DESCRIPTION :***La présentation est indicative, l'enseignant changera en 2020-2021.*

Après un apport sur la définition des problèmes sociaux et les principales approches théoriques de ces derniers, nous retiendrons pour étude au titre de problèmes sociaux contemporains la lente et difficile reconnaissance des pratiques transgressives des élites comme telles et l'interrogation des causes de la tolérance sociale observée à leur égard. Un thème qui nous apparaît propre à satisfaire la curiosité d'un plus grand nombre et à assurer la formation initiale d'étudiants du parcours AES, à complexifier leur représentation du droit, tout en interrogeant les sources et les conditions toujours à renouveler de la cohésion sociale.

OBJECTIFS :

A partir de l'examen de thématiques d'actualité, illustrer et rendre sensible aux étudiants l'apport des méthodes et des concepts de la sociologie à la compréhension de problèmes sociaux contemporains, en plus que de les doter d'instruments propres à l'entretien d'une distance critique à l'égard du donné.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre et savoir analyser les enjeux sociaux contemporains.

BIBLIOGRAPHIE :

LASCOUSME (P.), *Élites délinquantes et résistance au stigmat, Champ pénal/Penal field, Vol. X, 2013.*

LASCOUSMES (P.) et NAGELS (C.), *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique, Armand Colin, Paris, 2014.*

SUTHERLAND (E. H.), *Le problème de la criminalité en col blanc, Champ Pénal/Penal field, vol. X, 2013 [1949].*

SPIRE (A.) « La domestication de l'impôt par les classes dominantes », *Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 190, no. 5, 2011, pp. 58-71.*

→Problèmes économiques contemporains

VVA2E523 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Le cours visera à aborder quelques grands problèmes économiques contemporains. Il ne s'agira pas, bien entendu, de se contenter de relater des faits ou travailler sur des articles de presse, mais d'enrichir la réflexion par un éclairage théorique, une mise en perspective historique et des comparaisons internationales.

Dans un premier temps, nous travaillerons sur les réformes des systèmes de retraites et de santé. Nous montrerons que les difficultés de ces deux systèmes s'inscrivent dans une crise plus profonde qui est celle de « l'État providence ». Nous pourrions ensuite étudier les différentes réformes possibles. Dans un second temps, nous aborderons les questions liées à la mondialisation de l'économie. Après avoir caractérisé la mondialisation, nous en étudierons les conséquences en insistant sur les stratégies des entreprises.

OBJECTIFS :

Comprendre les enjeux économiques contemporains.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement économique.

BIBLIOGRAPHIE :

CROZET (Y.), ABDELMALKI (L.), DUFOUR (D.) et SANDRETTO (R.), Les grandes questions de l'économie internationale, Nathan.

DUPONT (G.) et STERDYNIK (H.), Quel avenir pour nos retraites ?, La Découverte, Coll. Repères.

KRUGMAN (P.), La mondialisation n'est pas coupable, La Découverte.

MERRIEN (F.-X.), L'État providence, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

MUCCHIELLI (J.-L.), Multinationales et mondialisation, Le Seuil, Coll. Points.

ROSANVALLON (P.), La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence, Seuil.

PALIER (B.), La réforme des systèmes de santé, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

VVA2V4 Institutions administratives. Introduction à la gestion**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Xiaowei SUN, Thierry LEIBER****VVA2V4 : Institutions administratives. Introduction à la gestion**Intervenant : **Xiaowei SUN, Thierry LEIBER****EST COMPOSÉ DE :****→Introduction à la gestion****VVA2E506 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Thierry LEIBER****DESCRIPTION :**

Ce cours vise à dresser un panorama général de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent (Gestion de production, Comptabilité, Finance, Marketing, Stratégie, Gestion des Ressources Humaines, . . .). Il vise aussi, au delà d'une apparente juxtaposition, à traduire leur étroite imbrication. Dans un environnement des plus changeants, les organisations, et en particulier les entreprises, doivent non seulement optimiser l'usage des ressources à leur disposition, mais aussi permettre l'adoption de réponses pertinentes à des changements plus lointains. Ces contingences multiples conduisent à envisager la gestion non pas comme un ensemble de techniques mais comme l'art de conjuguer présent et futur. Cette prise de conscience est elle aussi un objectif de ce cours. Ce cadre général constitue donc le point d'entrée pour une meilleure appréhension des enseignements de gestion à venir.

OBJECTIFS :

Présentation de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender les domaines de la gestion, de la finance et de la comptabilité.

BIBLIOGRAPHIE :

BOYER A., HIRIGOYEN G., THÉPOT J., TOURNOIS N. et VÉDRINE J.-P., *Les fondamentaux de l'entreprise* (2004), Éditions d'Organisation, 210 p.

De FABREGUES M., *Introduction à la gestion* (2008), Dalloz-Sirey, 156 p.

HAMELIN J., LAFONTAIE J.-P., CALMÉ I., DUCROUX S. et GERBAUD F., *Introduction à la gestion* (2007), Dunod, 402 p.

SCHATT A. et LEWKOWICZ J., *Introduction à la gestion d'entreprise* (2007), EMS Les essentiels de la gestion, 262 p.

→Institutions administratives**VVA2E503 | 3.0 ECTS | Période : 1**

Enseignant : Xiaowei SUN

DESCRIPTION :

La notion d'institution administrative revêt une double signification, fonctionnelle et organique. Les activités et organes administratifs constituent la substance et la forme de l'État. Héritières d'une longue tradition administrative, les instructions administratives de la Vème République connaissent de fortes évolutions à travers les réformes relatives à l'organisation de l'État, une organisation à la fois centralisée, déconcentrée et décentralisée.

Ce cours vise à étudier le système administratif français de la Vème République. Il traite successivement les institutions administratives de l'État - centralisées et déconcentrées - et celles décentralisées - territoriales comme fonctionnelles. Il s'adresse tant aux étudiants de première année de droit et d'AES qu'aux candidats aux concours administratifs.

OBJECTIFS :

Comprendre l'organisation et le mode de fonctionnement du système administratif français.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les principes du système administratif français.

BIBLIOGRAPHIE :

GUETTIER (C.), *Institutions administratives*, Dalloz, coll. « Cours », 6ème éd., 2015.

JAN (P.), *Institutions administratives*, LexisNexis, 5ème éd., 2015.

SALON (S.) et SAVIGNAC (J.-C.), *Administrations et fonctions publiques en France*, Dalloz Sirey, 2002.

SERRAND (P.), *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, coll. « Manuel », 5ème éd., 2015.

WALINE (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 26ème éd., 2016.

VVA2V5 Outils méthodologiques. Outils informatiques**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Marie-Claude CHARPENTIER, Isabelle MAISSE****VVA2V5 : Outils méthodologiques. Outils informatiques**Intervenant : **Marie-Claude CHARPENTIER, Isabelle MAISSE****EST COMPOSÉ DE :****→Outils informatiques****VVA2E530 | 3.0 ECTS | Période : 0****Enseignant : Isabelle MAISSE****DESCRIPTION :**

Le cours complète les compétences des étudiants sur les outils de types traitement de texte et tableur, les initie aux aspects juridiques de l'informatique ainsi qu'à la recherche avancée et critique d'information sur Internet, et les initie à un logiciel d'aide à la présentation orale.

OBJECTIFS :

Apprendre à utiliser les outils numériques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Utiliser efficacement, et selon le bon usage, les outils numériques.

→Outils méthodologiques et numériques**VVA2E531 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : None****DESCRIPTION :**

La méthodologie du travail universitaire est un élément de tronc commun que l'on retrouve dans tous les types de formation. Différents exercices vous seront proposés : synthèse de textes et bibliographies afin de vous familiariser avec les outils et méthodes indispensables au travail universitaire.

OBJECTIFS :

Acquérir à la fois des outils et des méthodes de travail tant sur le plan bibliographique et documentaire que sur le plan de l'analyse et des contenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires.

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages indiqués dans le cours à titre d'exercice de présentations bibliographiques :

Collection U, Cursus, chez Armand Colin.

Collection Université, Supérieur, chez Hachette.

Collection Fac, Fondamentaux, chez Nathan Collection.

Grand Amphi, chez Bréal.

19 - Licence 2 AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 3		
	VVA3M1 - Droit civil des obligations. Droit administratif	6.0
1 →	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1 →	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
	VVA3M2 - Sociologie des organisations. Macroéconomie	6.0
2 →	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2 →	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
	VVA3V3 - Science politique. Comptabilité générale	6.0
2 →	VVA3M657 - Science politique	3.0
1 →	VVA3E642 - Comptabilité générale	3.0
	VVA3V4 - Histoire du droit social. Statistique bivariée	6.0
2 →	VVA3E604 - Statistique bivariée	3.0
1 →	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
A →	VVA3E652 - Anglais	6.0
Licence AES AGE semestre 4		
2 →	VVA4E630 - Droit commercial	6.0
	VVA4V2 - Économie des marchés. Économie des organisations	6.0
1 →	VVA4E601 - Économie des organisations	3.0
1 →	VVA4E644 - Économie des marchés	3.0
	VVA4V3 - Marketing. Comptabilité analytique	6.0
2 →	VVA4E632 - Marketing	3.0
2 →	VVA4E620 - Comptabilité analytique	3.0
	VVA4M4 - Management des hommes. Institutions de l'UE	6.0
2 →	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1 →	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
	VVA4V5 - Les indices statistiques. Méthodologie	6.0
1 →	VVA4E646 - Les indices statistiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A →	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2 →	VVH1MMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année

20 - Descriptif des modules de la licence 2 AGE

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Virginie DONIER**

VVA3M1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Intervenant : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Virginie DONIER**

EST COMPOSÉ DE :

→Droit administratif : introduction

VVA3M600 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Virginie DONIER

DESCRIPTION :

Dans un premier temps, le cours d'introduction au droit administratif vise à exposer les grands principes de la matière, c'est-à-dire, les règles qui font sa spécificité, ce qui implique de revenir sur l'histoire de la construction du droit administratif et d'analyser le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. Cela sera également l'occasion, dans un second temps, d'envisager les sources du droit administratif en mettant en lumière le rôle de la jurisprudence, mais aussi l'impact grandissant du droit communautaire. Il s'agira donc d'analyser les différentes règles de droit, qu'elles soient internes ou externes, dont le respect s'impose à l'administration dans le cadre de son action (principe de légalité).

PREREQUIS :

- Connaître l'organisation administrative de la France, et notamment, maîtriser la différence entre centralisation, déconcentration et décentralisation, ce qui suppose d'avoir suivi un cours d'institutions administratives.
- Connaître les grands principes de droit constitutionnel, notamment la séparation des pouvoirs, ce qui implique d'avoir suivi un enseignement de droit constitutionnel.

OBJECTIFS :

- Comprendre les grands principes qui régissent le fonctionnement de l'administration dans un état de droit.
- Comprendre le phénomène d'internationalisation du droit administratif et l'impact du droit de l'Union européenne sur l'administration.
- Maîtriser le contenu du principe de légalité en droit public.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise du vocabulaire propre à la matière.
- Comprendre un arrêt du juge administratif.
- Connaître les grandes évolutions du droit administratif et les principes de base de la matière.
- Être capable de répondre à des questions simples sur les règles de base du droit administratif.

→Droit civil des obligations

VVA3M640 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION :

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, soi-même, ou par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat. . . Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est au cœur des relations humaines et du droit privé. Sous l'éclairage de la réforme à venir, ce sont les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle qui vont être traités dans ce cours.

PREREQUIS :

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.

PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017

RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.

VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****VVA3M2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie**Intervenant : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→Introduction à la macroéconomie****VVA3M602 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Jean-Louis DONEY****DESCRIPTION :**

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation. Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie. Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie. Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les analyses macroéconomiques.

BIBLIOGRAPHIE :

ALBERTINI (J.-M.), *Les rouages de l'économie*, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), *Déchiffrer l'économie*, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), *Économie politique, tome 2 : macroéconomie*, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), *Économie politique*, éd. de Boeck.

→Sociologie des organisations

VVA3M641 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Gilles FERREOL

DESCRIPTION :

Le cours aborde successivement :

- la théorie wébérienne de la bureaucratie ;
- le modèle de l'OST et les critiques de l'École des Relations humaines
- l'apport de l'analyse stratégique
- le point de vue de la contingence culturelle
- les développements contemporains en termes de logiques d'action.

PREREQUIS :

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS :

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

FERRÉOL (G.), (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, applications, chapitre 13, Paris, Bréal, 2004.

SCIEUR (P.), Sociologie des organisations. Introduction à l'analyse de l'action collective organisée, Paris, Armand Colin, 2005.

VVA3V3 Science politique. Comptabilité générale**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Mathieu PETITHOMME, Thierry ROY****VVA3V3 : Science politique. Comptabilité générale**Intervenant : **Mathieu PETITHOMME, Thierry ROY****EST COMPOSÉ DE :****→Science politique****VVA3M657 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Mathieu PETITHOMME****DESCRIPTION :**

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

OBJECTIFS :

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

LEFEBVRE (R.), Leçons d'introduction à la science politique, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.

→Comptabilité générale**VVA3E642 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Thierry ROY****DESCRIPTION :**

La comptabilité est « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture ».

Son ancienneté, son exhaustivité, sa large diffusion, sa simplicité, la rigueur et la pertinence de ses méthodes et son cadre réglementaire exigeant contribuent à en faire une source d'information périodique sans équivalent pour tous les acteurs intéressés par la bonne marche de l'entreprise. Elle constitue une infrastructure vitale du développement d'une économie capitaliste.

L'objectif du cours d'initiation à la comptabilité générale est de fournir à l'étudiant les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels. Cela passe par l'étude des mécanismes d'enregistrements (utilisation des comptes selon le principe de la partie double) et des différents cycle (ventes, achats, paye. . .) émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse (bilan et compte de résultat).

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des mécanismes d'enregistrement et des différents cycles émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels.

BIBLIOGRAPHIE :

DUFILS (P.), LOPATER (C.) et GUYOMARD (E.), *Mémento pratique comptable 2012*, Francis Lefebvre (réservé aux spécialistes).

ENSELME (G.), *Introduction à la comptabilité*, DCG 9, Litec.

GODARD (L.), ROY (T.) et SCHATT (A.), *Élaboration et utilisations de l'information comptable*, Presses Universitaires Franc-Comtoises ; [http ://pufc.univ-fcomte.fr](http://pufc.univ-fcomte.fr)

LANGLOIS (G.) et FRIEDRICH (M.), *Introduction à la comptabilité*, Foucher.

VVA3V4 Histoire du droit social. Statistique bivariée**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Frank LAIDIE, Fabienne OGUER****VVA3V4 : Histoire du droit social. Statistique bivariée**Intervenant : **Frank LAIDIE, Fabienne OGUER****EST COMPOSÉ DE :****→Statistique bivariée****VVA3E604 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Fabienne OGUER****DESCRIPTION :**

Le cours présente différents outils de base en statistique descriptive. Il considère d'une part les distributions à deux variables et leur résumé par des courbes et des droites de régression. Il envisage d'autre part les séries chronologiques, qui constituent un cas particulier de distributions à deux variables.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée.

OBJECTIFS :

Présenter les outils de base en statistique descriptive à deux variables.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir résumer les observations dans le cas d'une distribution à deux caractères. Pouvoir modéliser une série chronologique.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

→Histoire du droit social**VVA3M631 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Frank LAIDIE****DESCRIPTION :**

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du xixe siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du xxe siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux xixe et xxe siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffant de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS :

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE :

- AUBIN G. et BOUVERESSE J., *Introduction historique au droit du travail*, PUF, *Droit fondamental*, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).
- LE CROM J.-P. (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).
- LE CROM J.-P. (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).
- LE GOFF J., *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.
- OLSZAK N., *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).
- DREYFUS M. et alii., *Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- BORGETTO M. et LAFORE R., *La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, Paris, PUF, *La politique éclatée*, 2000.
- DAVID M., *Les fondements du social*, Paris, Anthropos, 1993.
- DELBREL Y., *L'essentiel de l'histoire du droit social*, Gualino (Coll. Les carrés), 2006

VVA3E652 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT****VVA3E652 : Anglais**Intervenant : **Jean-Christophe TAINURIER****DESCRIPTION :**

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVA4E630 Droit commercial

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christine LEBEL**

VVA4E630 : Droit commercial

Intervenant : **Christine LEBEL**

DESCRIPTION :

Les origines et les sources du droit commercial

Les actes de commerce

Le commerçant

Le cadre institutionnel du commerce

L'arbitrage et les modes alternatifs de règlement des conflits

Le fonds de commerce

La vente de fonds de commerce

La location-gérance

Le bail commercial

PREREQUIS :

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS :

Apprendre et comprendre les notions de base du droit commercial (actes de commerce, commerçant, fonds de commerce et les contrats portant sur ce dernier) afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Connaître la notion de fonds de commerce, son régime ainsi que le régime des principaux contrats portant sur ce dernier (location-gérance, vente et bail commercial).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ANDREU (L.), SÉRANDOUR (I.), Droit commercial, Collection Mémentos, éd. Gualino, 1e éd. 2019

BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), Droit commercial, Collection Précis Domat, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso

LEGEAIS (D.), Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université, éd. Sirey, 27e éd., 2020

PIEDELIEVRE (S.), Droit commercial, Collection Cours, 12e éd., 2019

RANDRIANIRINA (I.), Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD, éd. Gualino, 2e éd. 2020

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2019 compte tenu d'une importance réforme intervenue au printemps 2019.

VVA4V2 Économie des marchés. Économie des organisations**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Jean-Louis DONEY****VVA4V2 : Économie des marchés. Économie des organisations**Intervenant : **Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→Économie des organisations****VVA4E601 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Jean-Louis DONEY****DESCRIPTION :**

Comment les individus se coordonnent-ils pour effectuer les actions nécessaires à la satisfaction de certains besoins et atteindre leurs objectifs ? Pendant longtemps l'analyse économique dominante s'est contentée d'étudier le marché comme principe de coordination.

Cependant dans la réalité, les individus agissent le plus souvent au sein de structures régulées que l'on appelle des organisations. Après avoir présenté une typologie des organisations, nous verrons comment la théorie économique contemporaine apporte des réponses essentielles aux questions suivantes : qu'est-ce qui amène les agents à coopérer ou non ? Quels sont les instruments qui peuvent favoriser cette coopération ? Comment motiver les agents ?

PREREQUIS :

Cours de microéconomie de 1ère année.

OBJECTIFS :

Présenter l'apport de la théorie économique contemporaine dans l'analyse de la motivation et des incitations des agents.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'analyse théorique du fonctionnement des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

BAUDRY (B.), Économie de la firme, Collection Repère, Éditions La découverte.

MENARD (C.), Économie des organisations, Collection Repère, Éditions La découverte.

PEREZ (R.), La gouvernance des entreprises, Collection Repère, Éditions La découverte.

Pour approfondir :

MILGROM (P.) et ROBERTS (J.), Économie, organisation et management, Éditions De Boeck.

→Économie des marchés

VVA4E644 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Ce cours de microéconomie est un approfondissement du cours de première année. Il débute par la présentation de quelques éléments de théorie des jeux, de manière à introduire des concepts clés de l'analyse économique contemporaine (dilemme du prisonnier, équilibre de Nash, . . .). Nous présentons ensuite les principaux développements théoriques qui permettent de compléter voire d'amender les analyses microéconomiques traditionnelles : la théorie des coûts de transaction, la théorie des droits de propriété et les théories de l'agence. Nous montrons ensuite comment l'intégration de ces éléments permet de renouveler la représentation théorique de l'entreprise.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie de 1ère année.

OBJECTIFS :

Introduire les concepts clés de l'analyse économique contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les analyses de l'économie des marchés.

BIBLIOGRAPHIE :

BERNIER (B.) et VEDIE (H.L.), Initiation à la microéconomie, Dunod, Coll Eco Sup.

CAHUC (P.), La nouvelle microéconomie, La découverte, collection repères.

CORIAT (B.) et WEINSTEIN (I.), Les nouvelles théories de l'entreprise, Hachette.

VARIAN (H.), Introduction à la microéconomie, De Boeck université.

VVA4V3 Marketing. Comptabilité analytique**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Yohan BERNARD, Laurence GODARD****VVA4V3 : Marketing. Comptabilité analytique**Intervenant : **Yohan BERNARD, Laurence GODARD****EST COMPOSÉ DE :****→Marketing****VVA4E632 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Yohan BERNARD****DESCRIPTION :**

Ce cours de marketing s'adresse à des personnes n'ayant jamais étudié cette discipline. Il en pose les fondements tout en s'intéressant aux applications concrètes. Les grandes dimensions de la matière sont passées en revue : le marketing d'étude, avec le comportement du consommateur et les études de marché, le marketing stratégique et le marketing opérationnel composé des quatre moyens d'action historiques du marketing (la conception du produit, le choix de son prix, la façon de le distribuer et la manière d'en assurer la promotion). L'optique retenue concerne essentiellement la mise en marché des produits de grande consommation (PGC) à destination des consommateurs finaux (marketing B to C).

Le poly de cours présente une introduction puis les 7 chapitres du cours. L'étudiant trouvera à la suite des exercices d'entraînement correspondant à la partie travaux dirigés (TD) de l'enseignement. Une correction est proposée pour chaque exercice. Le document s'achève par une courte bibliographie. Comme c'est le cas pour le cours délivré en « présentiel », la consultation des ouvrages est recommandée pour affiner les points étudiés dans le cours. En particulier, nous encourageons les étudiants à lire l'un des ouvrages d'introduction au marketing proposés en bibliographie.

En supplément du poly, les étudiants ont la possibilité d'écouter des podcasts audio (avec support Power Point inclus). Il s'agit des enregistrements du cours en présentiel délivré à Besançon. Attention : ces enregistrements sont relativement anciens et peuvent se révéler incomplets ; ils ne remplacent donc pas le poly (plus complet et actualisé) mais peuvent vous permettre de mieux comprendre certains points.

Dans le courant de l'année, un devoir d'entraînement vous sera soumis. Je vous encourage vivement à le travailler et à envoyer vos réponses afin que je puisse apporter mon évaluation. C'est une aide dans la préparation de l'examen final, même si les sujets d'examen ne sont jamais tout à fait identiques aux devoirs d'entraînement. J'attire en outre votre attention sur le fait que l'examen de Marketing dure 2h (sauf pour les étudiants LEA de Nancy pour qui l'épreuve ne dure que 1h) - certains sujets des années précédentes étaient prévus pour une durée d'1h30. Les sujets sont composés d'un mini-cas d'entreprise accompagné de plusieurs questions. Les sujets pour les étudiants LEA sont spécifiques (1h) : ils ne comportent qu'une application avec quelques questions.

Enfin, vous pouvez suivre le calendrier indicatif de la progression pédagogique (fichier disponible sur Moodle) afin de vous organiser au mieux.

Bonne découverte du Marketing !

PREREQUIS :

Statistiques descriptives.

OBJECTIFS :

- Familiariser les étudiants avec la démarche marketing dans le cadre des produits destinés aux consommateurs finaux.
- Maîtriser les principaux leviers du marketing stratégique et opérationnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Définir et délimiter un marché.
- Connaître les principaux ressorts du comportement du consommateur.
- Configurer une étude marketing en fonction des besoins en information.
- Construire et mettre en œuvre un plan marketing simple.
- Segmenter une demande, définir une cible, positionner une offre sur un marché.
- Mettre en œuvre des politiques de produit, de prix, de distribution et de communication.

→ Comptabilité analytique

VVA4E620 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Laurence GODARD

DESCRIPTION :

Le cours présente les concepts de base et les principales méthodes de calcul de coûts. Le type de coût à calculer doit être en adéquation avec les objectifs et les besoins des gestionnaires. Nous présenterons dans un premier temps la méthode des coûts complets. En réponse aux limites de cette méthode, nous présenterons ensuite les méthodes de coûts partiels.

PREREQUIS :

Maîtrise des principes généraux de comptabilité financière (charges, produits et comptes de synthèse).

OBJECTIFS :

Fournir des outils (méthodes de calcul de coûts) pour aider à la maîtrise des coûts dans l'organisation (coûts des biens et services, coûts des différentes fonctions) de manière à améliorer la performance de l'organisation.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir adopter une attitude critique face aux différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre et savoir prendre des décisions de gestion (par exemple fixation du prix de vente, abandon d'un produit, embauche d'un nouveau vendeur, lancement d'une campagne publicitaire ...) sur la base des résultats des calculs de coûts.

BIBLIOGRAPHIE :

AMINTAS (A.) et GUILLOUZO (R.), *Comptabilité de Gestion*, Hachette Supérieur.

BURLAUD (A.) et SIMON (C.), *Comptabilité de gestion*, Vuibert.

GODARD (L.), SCHATT (A.) et ROY (T.), *Élaboration et utilisations de l'information comptable*, PUFC, Série Gestion, 2002.

LANGLOIS (G.), BRINGER (M.) et BONNIER (C.), *DCG 11, Contrôle de gestion*, Sup'Foucher. *Comptabilité de gestion - gestion prévisionnelle*, Plein-pot, 3e édition, Foucher.

LANGLOIS (G.), *Comptabilité de gestion*, 4e édition, Pearson Education.

DCG 11 *Contrôle de Gestion*, Dunod.

VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE****VVA4M4 : Management des hommes. Institutions de l'UE**Intervenant : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE****EST COMPOSÉ DE :****→Management des hommes****VVA4M654 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Francoise PIERSON****DESCRIPTION :**

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS :

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE :

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), *Le manager à l'écoute du sociologue*, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), *Ressources humaines et gestion des personnes*, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), *Les pratiques de gestion des ressources humaines*, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), *Les ressources humaines*, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

→Institutions de l'Union Européenne

VVA4M653 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Anne-Sophie MILLET-DEVALLE

DESCRIPTION :

Le droit de l'Union européenne tient une place considérable dans les systèmes juridiques nationaux. L'ensemble des branches du droit français est ainsi irrigué par un droit européen en expansion continue.

L'objet de ce cours est de permettre aux étudiants d'avoir une vision synthétique des organisations régionales sur le continent européen de comprendre les enjeux du processus d'intégration régionale et la distinction entre organisations d'intégration et de coopération. Il s'agit également de connaître les grandes étapes de la construction de cette organisation régionale, afin de percevoir la complexité d'une organisation mixte, dotée de compétences économiques et politiques.

Les enjeux politiques du processus d'intégration européenne, à travers les valeurs fondatrices de l'Union (Etat de droit, respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux, principe de démocratie), les conditions d'adhésion et de retrait) sont irrigués par les débats relatifs à la préservation des souverainetés nationales, la conciliation de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union.

La spécificité de l'architecture institutionnelle de l'Union, destinée à "servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux des États membres, ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions" (L'art. 13 §1 TUE) est présentée à travers le prisme des institutions de nature intergouvernementale et supranationale, en distinguant les organes de décision et ceux de consultation et de contrôle, en particulier la CJUE.

PREREQUIS :

Avoir des connaissances en droit constitutionnel (Etat, fédéralisme) et en droit des relations internationales (notion d'organisation internationale, typologie des organisations).

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement actuel des institutions de l'Union européenne.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Comprendre l'architecture des organisations régionales sur le continent européen (Conseil de l'Europe, OTAN, OSCE...) et la spécificité de l'Union européenne par rapport à ces organisations.
- Maîtriser les concepts clés et enjeux des évolutions du processus d'intégration européenne, ainsi que les caractéristiques générales de l'UE.
- Connaître la composition, le fonctionnement, les attributions des principales institutions européennes et les mécanismes d'équilibre institutionnel.
- Avoir une idée générale du système juridique de l'Union européenne et des moyens matériels de fonctionnement de l'UE.

BIBLIOGRAPHIE :

1. OUVRAGES

BLANQUET (M.), *Droit général de l'Union européenne*, Sirey, Paris, 11^è éd. 2018.

BLIN (O.), *Institutions européennes*, Ellipses, Paris, 2018.

BLUMANN (C.), DUBOIS (L.), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec (LexisNexis), Paris, 7^{ème} éd., 2019.

CHEVALIER (E.), DUBOS (O.), *Institutions européennes*, Memento Dalloz, 2019.

DONY (M.), *Droit de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 7^{ème} éd., 2018.

DUBOIS (L.) et GUEYDAN (C.), *Les Grands textes du droit de l'Union européenne : Tome 1, Traités, Institutions, Ordre juridique*, Dalloz, Paris, 8^{ème} éd., 2010.

JACQUE (J.-P.), *Droit institutionnel de l'Union Européenne*, 8^{ème} éd., Dalloz, coll. « Cours », Paris, 2018.

GAUTRON (J.-C.), *Droit européen*, Dalloz-Sirey (Mémento), Paris, 14^{ème} éd., 2012.

QUERMONNE (J.-L.), *Le système politique de l'Union européenne*, Montchrestien, coll. « Clefs », Paris, 9ème éd., 2015.

MARTUCCI (F.), *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, Hypercours, 2017.

ROUX (J.), *Droit général de l'Union européenne*, LexisNexis, Paris, 5ème éd., 2019, 480 p.

2. REVUES DE DROIT EUROPÉEN

- *Cahiers de droit européen*
- *Europe*
- *European Law Journal*
- *European Law Review*
- *Journal of Common Market Studies*
- *Revue d'intégration européenne*
- *Revue des affaires européennes*
- *Revue du marché commun et de l'Union européenne*
- *Revue du marché intérieur*
- *Revue du droit de l'Union européenne*
- *Revue trimestrielle de droit européen*
- *Encyclopédie Dalloz Droit communautaire*
- *Juris-Classeur Europe*

3. RESSOURCES INTERNET

Site de l'Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Conseil de l'UE : <http://www.consilium.europa.eu/homepage.aspx?lang=fr>

Cour de justice de l'Union européenne : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm>

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/>

Site du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/>

Cour européenne des droits de l'homme : <http://www.echr.coe.int/echr>

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/>

Site de l'OSCE : <http://fr.osce.org/>

Site de l'OTAN : <http://www.nato.int/home-fr.htm>

VVA4V5 Les indices statistiques. Méthodologie**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Fabienne OGUER, Sylvie BEPOIX, Emmanuelle BORN****VVA4V5 : Les indices statistiques. Méthodologie**Intervenant : **Fabienne OGUER, Sylvie BEPOIX, Hélène GOUILLARDON****EST COMPOSÉ DE :****→Les indices statistiques****VVA4E646 | 2.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Fabienne OGUER****DESCRIPTION :**

Le cours présente les indices élémentaires et les indices synthétiques de valeur, de prix et de volume. Il expose leur construction et compare leurs propriétés.

OBJECTIFS :

Présenter le principe des indices statistiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir comparer des grandeurs économiques dans le temps ou dans l'espace.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

→Méthodologie, culture et outils de langage**VVA4M655 | 4.0 ECTS****Enseignant : Sylvie BEPOIX, Hélène GOUILLARDON****EST COMPOSÉ DE :****→Outils pour l'insertion professionnelle****VVA4EOIP | 2.0 ECTS | Période : 0****Enseignant : Hélène GOUILLARDON**

DESCRIPTION :

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS :

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.

→ Méthodologie universitaire 2

VVH1MMU2 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER

DESCRIPTION :

Le cours est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle. Ce deuxième ensemble est axé sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

PREREQUIS :

Cours de méthodologie de 1ère année.

OBJECTIFS :

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE :

BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.

21 - Licence 3 AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 5		
2 →	VVA5E720 - Droit social	6.0
2 →	VVA5V2 - Sociologie du travail. Économie du travail	6.0
2 →	VVA5E722 - Sociologie du travail et de l'emploi	3.0
2 →	VVA5E721 - Économie du travail	3.0
2 →	VVA5V3 - Économie managériale. Analyse financière	6.0
2 →	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1 →	VVA5E723 - Analyse financière	3.0
	VVA5V4 - Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives	6.0
1 →	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
1 →	VVA5E735 - Droit fiscal	3.0
A →	VVA5E749 - Anglais	6.0
Licence AES AGE semestre 6		
2 →	VVA6E730 - Droit des affaires	6.0
2 →	VVA6V2 - Finance d'entreprise. Management stratégique	6.0
2 →	VVA6E736 - Finance d'entreprise	3.0
2 →	VVA6E744 - Management stratégique	3.0
	VVA6V3 - Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.	6.0
1 →	VVA6E734 - Management des relations professionnelles	3.0
2 →	VVA6E733 - Comptabilité des sociétés	3.0
	VVA6V4 - Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage	6.0
1 →	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2 →	VVA6MSTA - Stage	3.0
1 →	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
	VVA6V5 - Informatique : bases de données rela. Commerce international	6.0
1 →	VVA6E747 - Informatique : les bases de données relationnelles	3.0
1 →	VVA6E711 - Commerce international	3.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année

22 - Descriptif des modules de la licence 3 AGE

VVA5E720 Droit social

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Dominique BAILLEUX**

VVA5E720 : Droit social

Intervenant : **Dominique BAILLEUX**

DESCRIPTION :

Le droit du travail est une discipline qui est utilisée par toutes les personnes qui travaillent. Les magistrats qui siègent dans les Conseil de prud'hommes sont des élus représentant les salariés et les employeurs. Néanmoins, il faut connaître quelques bribes de l'organisation judiciaire de notre pays.

Le droit du travail a pour objet de régir les rapports entre employeurs et salariés. Désormais il est un droit autonome par rapport aux autres branches du droit (droit civil, droit commercial, droit public). Il est marqué par un grand particularisme (progressiste, collectif, impératif et répressif) qui se révèle dans l'étude de la jurisprudence des différentes chambres de la Cour de cassation (chambre sociale, chambre criminelle mais aussi chambre civile), du Conseil d'État, de la CJCE.

Le cours proposé s'articule autour de l'étude de thèmes essentiels :

1. Les caractéristiques, le domaine d'application, les différentes sources et leur articulation
2. Le pouvoir disciplinaire.
3. Les droits et obligations des parties
4. La conclusion du contrat de travail (clause d'essai, clause de non-concurrence).
5. Les contrats à durée déterminée.
6. Les causes de suspension du contrat de travail (la maternité, la maladie non professionnelle).
7. Modification du contrat de travail et des conditions de travail – restructuration d'entreprises.
8. Le licenciement pour motif personnel.
9. Le licenciement pour motif économique.
10. Les conséquences de la rupture du contrat de travail

Pour chacun des thèmes retenus, l'étudiant doit s'obliger à étudier le cours, lire des arrêts qui l'illustrent le support théorique. Les arrêts peuvent être consultés sur Légifrance à partir du numéro de pourvoi indiqué (ex : 95 – 24345 - ne pas mettre de point sur le site après le chiffre 24).

Deux documents complémentaires au cours sont transmis afin de réaliser des exercices d'entraînement (dont la correction est proposée au fil de l'eau). A mi-parcours du programme, un devoir doit être adressé pour correction. Ce devoir est placé à la fin du volume 2. Le calendrier d'envoi du devoir doit être respecté.

L'étudiant est invité à acheter un code du travail de l'année en cours. Ce code est l'outil fondamental du juriste du travail. Il pourra être utilisé le jour de l'examen.

OBJECTIFS :

Acquérir les fondamentaux du droit social. Envisager de parfaire sa formation au sein d'un syndicat ou en qualité de conseiller prud'hommes.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

La méthodologie proposée s'adresse à des étudiants destinés à intégrer l'entreprise. Ainsi les cas pratiques correspondent à des situations qui seront vécues en entreprise. A l'issue du cours, l'étudiant doit savoir lire les articles du code du travail, mesurer les difficultés de cette discipline qui évolue constamment, comprendre les enjeux des relations entre salariés et employeurs. Pouvoir dialoguer avec les représentants du personnel et le responsable RH de sa future entreprise pour toutes les questions portant sur les relations individuelles de travail. Appréhender les limites de ses compétences en cas de contentieux.

VVA5V2 Sociologie du travail. Économie du travail**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Laetitia OGORZELEC-GUINCHARD, Jean-Louis DONEY****VVA5V2 : Sociologie du travail. Économie du travail**Intervenant : **Laetitia OGORZELEC-GUINCHARD, Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→ Sociologie du travail et de l'emploi****VVA5E722 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Laetitia GUINCHARD****DESCRIPTION :**

En réinscrivant les transformations actuelles du travail et de l'emploi dans une perspective historique, il s'agit de comprendre en quoi le travail et l'emploi se sont modifiés avec le temps, et selon quels mécanismes. Le cours est organisé en trois parties : une première partie consacrée au développement de la société salariale ; une seconde partie consacrée aux nouvelles problématiques du travail et de l'emploi ; une troisième partie consacrée à l'évolution des représentations du travail.

Il s'agit d'acquérir une capacité d'expertise sociologique des conditions de travail et des situations d'emploi ainsi que des évolutions contemporaines du monde du travail et de l'entreprise.

OBJECTIFS :

Le cours vise d'abord à prendre du recul avec la notion de travail telle qu'elle se donne dans le sens commun, en soulignant les variations historiques des activités humaines.

Il s'agit ensuite de mieux comprendre l'émergence de la société salariale depuis le XIXe siècle à travers le fordisme, puis au moyen des systèmes de protection sociale des salariés.

Enfin, le cours aborde la crise de la société salariale et ses effets à travers l'opposition régressive entre la préservation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Favoriser une posture sociologique critique à l'égard des discours de sens commun sur le travail et l'emploi. Promouvoir une attitude réaliste à l'égard des politiques nationales ou locales concernant le travail et l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE :

CASTEL (R.), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1999.

MARUANI (M.) et REYNAUD (E.), *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2004.

PAUGAM (S.), *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2007.

→ **Économie du travail****VVA5E721 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Jean-Louis DONEY****DESCRIPTION :**

Ce cours d'économie du travail débute par une description des grandes évolutions du marché du travail : évolution du volume, de la composition et de la répartition de la population active ; évolution des taux d'activité ; évolution du chômage, . . .

La réflexion prend un angle plus théorique dans une seconde partie consacrée à l'analyse du fonctionnement du marché du travail. L'objectif est d'étudier comment se fixent les salaires et le volume de travail : l'analyse débute par le modèle de base néo-classique du marché du travail puis évoque le renouveau de ces analyses depuis les années 60 (théorie du capital humain, de la recherche d'emploi, des contrats implicites, du salaire d'efficience). Ensuite sont abordées les grandes controverses macroéconomiques qui ont opposé les économistes keynésiens et monétaristes. Enfin nous aborderons les analyses hétérodoxes (analyse de la segmentation, théorie de la régulation).

La troisième partie du cours est consacrée à l'analyse des politiques de l'emploi, des stratégies des entreprises en matière d'organisation du travail et de gestion de la main d'œuvre.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Décrire les grandes évolutions, le fonctionnement et les différentes approches du marché du travail.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils d'analyse du fonctionnement du marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE :

FERREOL (G.) et DEUBEL (P.), Économie du travail, Armand Colin (Collection Cursus).

GAMBIER (D.) et VERNIERES (D.), L'emploi en France, éd. La Découverte (Collection Repères).

LECLERCQ (E.), Les théories du marché du travail, éd. Seuil (coll. Circa).

MARCEL (B.), et TAÏEB (J.), Le chômage aujourd'hui : analyses et perspectives, éd. Nathan, Coll. Circa.

REDOR (D.), Économie du travail et de l'emploi, éd. Montchrestien.

VVA5V3 Économie managériale. Analyse financière**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Christian AT, Dominique POINCELOT****VVA5V3 : Économie managériale. Analyse financière**Intervenant : **Christian AT, Dominique POINCELOT****EST COMPOSÉ DE :****→Économie managériale****VVA5M731 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Christian AT****DESCRIPTION :**

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE :

Guyot (M.) et Vranceanu (R.), Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

Pindyck (R.) et Rubinfeld (D.), Microéconomie 8e édition, Pearson, 2012.

→Analyse financière**VVA5E723 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Dominique POINCELOT**

DESCRIPTION :

Le cours expose les techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises :

- présentation et maîtrise des états financiers et comptables de l'entreprise
- calcul des soldes intermédiaires de gestion
- construction des bilans corrigés (patrimonial et fonctionnel)
- analyse et diagnostic des bilans et comptes de résultats pour déterminer la rentabilité de l'entreprise et le risque de faillite.

PREREQUIS :

Cours de comptabilité de 2ème année.

OBJECTIFS :

Apporter les connaissances et techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises tout en assurant un recul conceptuel et théorique nécessaire pour évaluer la pertinence des décisions financières.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de participer, au sein des entreprises, à l'élaboration d'une politique d'investissement et de financement.

BIBLIOGRAPHIE :

CHARREAUX (G.), *Finance d'entreprise, Les Essentiels de la gestion, éd. Management et Sociétés, 2001* (ouvrage de référence en gestion financière).

VVA5V4 Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Thierry ROY, Fabienne OGUER****VVA5V4 : Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives**Intervenant : **Thierry ROY, Fabienne OGUER****EST COMPOSÉ DE :****→Méthodes qualitatives et quantitatives****VVA5M740 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Fabienne OGUER****DESCRIPTION :**

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS :

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE :

ENNETEAU (H.), *Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos, Dunod.*

MARTIN (O.), *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives, Armand Colin.*

PY (B.), *La statistique sans formule mathématique, Pearson.*

→Droit fiscal**VVA5E735 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Thierry ROY****DESCRIPTION :**

La fiscalité est un domaine vaste et complexe qui concerne à la fois les activités des entreprises et des particuliers. En outre, ces dernières sont concernées à plusieurs titres : imposition du chiffre d'affaires

(TVA), des bénéfices etc. . .

Face à l'étendue du sujet, nous nous limiterons à l'étude de la détermination du résultat imposable des entreprises. En effet « La fiscalité n'est pas le seul facteur de compétitivité des entreprises, et sans doute pas le plus important. Elle reste cependant une composante essentiel de la position concurrentielle de notre pays » (Quelle politique fiscale pour l'entreprise ? 43 Propositions de l'Ordre des Experts Comptables, 09/2004 p.2).

PREREQUIS :

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS :

Appréhender les règles de détermination du résultat fiscal des entreprises.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils concernant la fiscalité des entreprises.

BIBLIOGRAPHIE :

COZIAN, *Précis de fiscalité des entreprises*, Litec dernière édition. *Mémento Fiscal*, Francis Lefebvre, dernière édition.

Revue Fiduciaire

Site internet : <http://www.impots.gouv.fr>

VVA5E749 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT****VVA5E749 : Anglais**Intervenant : **Annabelle RACLOT****DESCRIPTION :**

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVA6E730 Droit des affaires**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christine LEBEL**

VVA6E730 : Droit des affaires

Intervenant : **Christine LEBEL**

DESCRIPTION :

Caractéristiques du droit des affaires

Rappel des notions de base du droit commercial

L'entreprise individuelle

- L'entreprise individuelle du commerçant
- L'entreprise individuelle des non-commerçants
- Le conjoint de l'entrepreneur individuel
- La protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel
- Les difficultés financières de l'entreprise individuelle

Les droits de propriété industrielle

Les contrats de distribution

La concurrence loyale

L'obligation de respecter le consommateur

PREREQUIS :

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS :

Apprendre et comprendre les notions de base des affaires principalement centrées autour de l'entreprise individuelle, de sa création à sa disparition, ainsi que certains contrats conclus au cours de son fonctionnement, afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Notions de base du droit des affaires.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ANDREU (L.), SÉRANDOUR (I.), *Droit commercial, Collection Mémentos*, éd. Gualino, 1e éd. 2019

BLAISE (J.-B.), DESGORCES (R.), *Droit des affaires, Collec. Manuel*, 10e éd. LGDJ Lextenso 2019

BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), *Droit commercial, Collection Précis Domat*, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso

HUMAN (C.), *Fiches de droit des affaires, Rappels de cours et exercices corrigés, Fiches*, 3e éd, Ellipses, 2019

LEGEAIS (D.), *Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université*, éd. Sirey, 27e éd., 2020

PIEDELIEVRE (S.), *Droit commercial, Collection Cours*, 12e éd., 2019

RANDRIANIRINA (I.), *Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD*, éd. Gualino, 2e éd. 2020

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2019 compte tenu d'une importance réforme intervenue au printemps 2019.

VVA6V2 Finance d'entreprise. Management stratégique**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Dominique POINCELOT, Karim MESSEGHM****VVA6V2 : Finance d'entreprise. Management stratégique**Intervenant : **Dominique POINCELOT, Karim MESSEGHM****EST COMPOSÉ DE :****→Finance d'entreprise****VVA6E736 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Dominique POINCELOT****DESCRIPTION :**

La politique financière englobe l'ensemble des décisions qui permettent à une entreprise d'assurer sa pérennité, se développer tout en satisfaisant à l'objectif de performance économique, financière.

Élaborer un plan d'investissement, réaliser un montage financier pour financer un projet, constituer ou acquérir une entreprise, opérer une fusion sont quelques-unes de ces décisions. Animer la politique financière suppose une connaissance de tous les mécanismes financiers.

Nous abordons dans ce cours les principes et techniques issus de la théorie financière qui s'appliquent à l'entreprise, PME ou grande entreprise : les choix d'investissement et l'évaluation de l'entreprise ainsi que les financements notamment par le recours aux marchés financiers.

Ce cours est illustré d'exemples simples qui mettent en perspective les apports et logiques financières. Des sujets d'entraînements, exercices et analyses corrigées complètent le dispositif de cours.

Partie 1 : les choix d'investissement

Partie 2 : l'évaluation de l'entreprise

Partie 3 : les choix de financement et le recours au marché financier.

PREREQUIS :

Maîtriser les outils de l'analyse financière.

OBJECTIFS :

Exposer les principes et techniques issus de la théorie financière, qui s'appliquent à l'entreprise.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les mécanismes financiers à la disposition des entreprises.

→Management stratégique

VVA6E744 | 3.0 ECTS | Période : 2**Enseignant : Karim MESSEGHM****DESCRIPTION :**

Le cours de management stratégique vise à proposer aux étudiants une meilleure connaissance du fonctionnement de l'entreprise, permettant de répondre aux questions "Quelles sont les activités à privilégier ? Quelles sont les structures organisationnelles adaptées aux choix stratégiques ?"

Plan du cours :

Introduction - la notion de stratégie

Chapitre 1 - analyse de l'environnement stratégique

Chapitre 2 - l'analyse organisationnelle

Chapitre 3 - analyse du système de gestion de la pme

OBJECTIFS :

Permettre de développer des compétences dans le domaine du diagnostic organisationnel et concurrentiel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable d'effectuer une analyse de la cohérence du système de gestion de l'organisation et une analyse des choix stratégiques de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE :

ATAMER (T.) et CALORI (R.), *Diagnostic et décisions stratégiques*, Dunod, 2003.

GARRETTE (B.), DURAND (R.) et DUSSAUGE (P.), *Lispe (collectif HEC), Strategor, Politique générale de l'entreprise*, Dunod, 2009.

MARCHESNAY (M.) et MESSEGHM (K.), *Cas de stratégie de PME*, Éditions Management et Sociétés, 2003.

MAYRHOFER (U.), *Management Stratégique*, Bréal, 2007.

VVA6V3 Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Thierry ROY, Françoise PIERSON****VVA6V3 : Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.**Intervenant : **Thierry ROY, Françoise PIERSON****EST COMPOSÉ DE :****→Management des relations professionnelles****VVA6E734 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Françoise PIERSON****DESCRIPTION :**

Il s'agit, à travers ce cours, d'analyser les relations professionnelles prenant place au sein d'une organisation. Nous insisterons sur les relations collectives de travail à travers l'étude des acteurs des relations professionnelles et de leur évolution (notamment de la représentation du personnel dans l'entreprise) puis du management des relations professionnelles (la régulation, la négociation collective et la spécificité des relations professionnelles dans les PMO).

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances de base en relations professionnelles et comprendre leurs enjeux pour la gestion des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Connaître les règles relatives à la représentation du personnel dans l'entreprise, aux conflits collectifs, à la négociation collective etc.
- Comprendre les évolutions des éléments essentiels des relations professionnelles et leurs causes (contextes, idéologies, comportements etc.)
- Mettre en place une politique de gestion des relations professionnelles dans l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE :

ADAM (G.), *Les relations sociales année zéro - Un modèle à réinventer*, Paris : Bayard Éditions, 2000.

BIETRY (F.), *Les partenaires sociaux : Quelle stratégie syndicale pour quel dialogue social ?*, EMS, 2007.

CADIN (L.), GUERIN (F.) et PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, 2002.

CHAMBARLHAC (V.) et UBBIALI (G.) (dir.), *Épistémologie du syndicalisme - Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Paris : L'Harmattan, 2005.

FRABOULET (D.), *Quand les patrons s'organisent*, Presses Universitaires Du Septentrion, 2007.

→Comptabilité des sociétés**VVA6E733 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Thierry ROY****DESCRIPTION :**

La connaissance de la comptabilité des sociétés est primordiale pour bien appréhender les mutations économiques et financières actuelles. Le cours présente les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales, à travers les dimensions comptables, financières, juridiques, fiscales et sociales. En effet, elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, répartissent leur résultat en assemblée générale, versent de l'épargne salariale, peuvent procéder à des augmentations de capital, font souvent l'objet d'évaluation etc.

Les thèmes suivants pourront être abordés :

- les différentes formes de sociétés commerciales,
- la constitution des sociétés,
- la détermination du résultat fiscal,
- l'impôt sur les sociétés,
- l'affectation du résultat,
- l'évaluation des sociétés,
- les augmentations de capital,
- les régimes d'intéressement et de participation.

PREREQUIS :

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS :

Présenter les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les outils de comptabilité des sociétés.

BIBLIOGRAPHIE :

COZIAN VIANDIER, *Droit des sociétés*, 17e édition Litec.

GONTHIER, *Comptabilité des sociétés*, Éditions Foucher.

GRANDGUILLLOT, *Comptabilité des sociétés*, Éditions Gualino.

LEFEBVRE, *Mémentos comptable, fiscal, et des sociétés commerciales, pour des points techniques particuliers*.

VVA6V4 Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Alexandre DESRAMEAUX, Thierry BRUGVIN, Fabienne OGUER****VVA6V4 : Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage**Intervenant : **Alexandre DESRAMEAUX, Thierry BRUGVIN, Fabienne OGUER****EST COMPOSÉ DE :****→Droit matériel de l'Union Européenne****VVA6M705 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Alexandre DESRAMEAUX****DESCRIPTION :**

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS :

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS :

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE :*BOUTAYEB (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.**DUBOUIS (L.) et BLUMANN (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.**RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..**Van CLEYNENBREUGEL (P.), Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.***→Sociologie du développement local ou stage**

VVA6C712 | 3.0 ECTS**EST COMPOSÉ DE :****→Stage****VVA6MSTA | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Fabienne OGUER****DESCRIPTION :**

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles) qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS :

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le marché du travail.

→Sociologie du développement local**VVA6MSOC | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Thierry BRUGVIN****DESCRIPTION :**

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS :

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE :

GREFFE(X.), Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN (J.), Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

VVA6V5 Informatique : bases de données rela. Commerce international**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Hassan MOUNTASSIR, Bernadette NICOT****VVA6V5 : Informatique : bases de données rela. Commerce international**Intervenant : **Hassan MOUNTASSIR, Bernadette NICOT****EST COMPOSÉ DE :****→Informatique : les bases de données relationnelles****VVA6E747 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Hassan MOUNTASSIR****DESCRIPTION :**

Ce cours a pour objectif de fournir les concepts de base pour concevoir, créer et interroger une base de données relationnelle en s'appuyant sur des études de cas pratiques sous Access. Il propose les :

- Concepts des bases de données et leur intérêt dans le cadre de la gestion de l'information.
- Étude des principes des bases de données relationnelles.
- Mise en œuvre et exploitation sous Access.

OBJECTIFS :

Fournir les éléments permettant d'utiliser les bases de données.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les concepts de base pour l'utilisation des bases de données.

BIBLIOGRAPHIE :

BUENO (G.), Conception méthodique des bases de données, Ellipses, 222 pages, juillet 2008.

CHRISMENT (C.), PINEL-SAUVAGNAT (K.), TESTE (O.) et TUFFERY (M.), Bases de données relationnelles, Hermès - Lavoisier, 1re édition, 494 pages, juin 2008.

→Commerce international**VVA6E711 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Bernadette NICOT****DESCRIPTION :**

Le cours analyse l'impact de l'intervention des agents économiques au niveau international ainsi que les théories du commerce international. Il répertorie les principes de localisation des activités économiques,

étudie le comportement des firmes et l'intensité des échanges internationaux. Le phénomène de mondialisation et les processus d'intégration régionaux sont des résultantes du commerce international.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie et d'économie des marchés.

OBJECTIFS :

Exposer les conséquences de l'intervention des agents économiques au niveau international.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement, les transformations économiques et les mécanismes du commerce international.

BIBLIOGRAPHIE :

Rainelli (M.), La nouvelle théorie du commerce international, Edition repères, La découverte, éd. 2015.

Bénassy-Quéré (A.) et ali., Les enjeux de la mondialisation, les grandes questions économiques et sociales, 2013.

Sylvain (M.), Comprendre la mondialisation, Ed. Bréal, 2019.

23 - Licence 2 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 3		
	VVA3M1 - Droit civil des obligations. Droit administratif	6.0
1 →	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1 →	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
	VVA3M2 - Sociologie des organisations. Macroéconomie	6.0
2 →	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2 →	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
	VVP3V3 - Science politique. Droit des collectivités territoriales	6.0
2 →	VVA3M657 - Science politique	3.0
1 →	VVP3E613 - Droit des collectivités territoriales	3.0
	VVP3V4 - Finances publiques de l'État. Histoire du droit public	6.0
1 →	VVP3M650 - Histoire du droit public	3.0
2 →	VVP3E603 - Finances publiques de l'État	3.0
A →	VVP3E652 - Anglais	6.0
Licence AES ETP semestre 4		
2 →	VVP4E610 - Droit administratif : les actes de l'administration	6.0
	VVP4V2 - Économie publique. Sociologie politique	6.0
1 →	VVP4E612 - Sociologie politique	3.0
1 →	VVP4E611 - Économie publique	3.0
	VVP4V3 - Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales	6.0
2 →	VVP4E649 - Droit de l'intercommunalité	3.0
2 →	VVP4E614 - Finances publiques locales	3.0
	VVA4M4 - Management des hommes. Institutions de l'UE	6.0
2 →	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1 →	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
	VVP4V5 - Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage	6.0
1 →	VVP4E616 - Systèmes politiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A →	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2 →	VVH1MMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année

24 - Descriptif des modules de la licence 2 ETP

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Virginie DONIER**

VVA3M1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Intervenant : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Virginie DONIER**

EST COMPOSÉ DE :

→Droit administratif : introduction

VVA3M600 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Virginie DONIER

DESCRIPTION :

Dans un premier temps, le cours d'introduction au droit administratif vise à exposer les grands principes de la matière, c'est-à-dire, les règles qui font sa spécificité, ce qui implique de revenir sur l'histoire de la construction du droit administratif et d'analyser le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires. Cela sera également l'occasion, dans un second temps, d'envisager les sources du droit administratif en mettant en lumière le rôle de la jurisprudence, mais aussi l'impact grandissant du droit communautaire. Il s'agira donc d'analyser les différentes règles de droit, qu'elles soient internes ou externes, dont le respect s'impose à l'administration dans le cadre de son action (principe de légalité).

PREREQUIS :

- Connaître l'organisation administrative de la France, et notamment, maîtriser la différence entre centralisation, déconcentration et décentralisation, ce qui suppose d'avoir suivi un cours d'institutions administratives.
- Connaître les grands principes de droit constitutionnel, notamment la séparation des pouvoirs, ce qui implique d'avoir suivi un enseignement de droit constitutionnel.

OBJECTIFS :

- Comprendre les grands principes qui régissent le fonctionnement de l'administration dans un état de droit.
- Comprendre le phénomène d'internationalisation du droit administratif et l'impact du droit de l'Union européenne sur l'administration.
- Maîtriser le contenu du principe de légalité en droit public.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise du vocabulaire propre à la matière.
- Comprendre un arrêt du juge administratif.
- Connaître les grandes évolutions du droit administratif et les principes de base de la matière.
- Être capable de répondre à des questions simples sur les règles de base du droit administratif.

→Droit civil des obligations

VVA3M640 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION :

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, soi-même, ou par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat. . . Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est au cœur des relations humaines et du droit privé. Sous l'éclairage de la réforme à venir, ce sont les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle qui vont être traités dans ce cours.

PREREQUIS :

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.

PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017

RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.

VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****VVA3M2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie**Intervenant : **Gilles FERREOL, Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→Introduction à la macroéconomie****VVA3M602 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Jean-Louis DONEY****DESCRIPTION :**

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation. Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie. Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie. Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les analyses macroéconomiques.

BIBLIOGRAPHIE :

ALBERTINI (J.-M.), *Les rouages de l'économie*, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), *Déchiffrer l'économie*, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), *Économie politique, tome 2 : macroéconomie*, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), *Économie politique*, éd. de Boeck.

→Sociologie des organisations

VVA3M641 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Gilles FERREOL

DESCRIPTION :

Le cours aborde successivement :

- la théorie wébérienne de la bureaucratie ;
- le modèle de l'OST et les critiques de l'École des Relations humaines
- l'apport de l'analyse stratégique
- le point de vue de la contingence culturelle
- les développements contemporains en termes de logiques d'action.

PREREQUIS :

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS :

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

FERRÉOL (G.), (sous la dir. de), Sociologie. Cours, méthodes, applications, chapitre 13, Paris, Bréal, 2004.

SCIEUR (P.), Sociologie des organisations. Introduction à l'analyse de l'action collective organisée, Paris, Armand Colin, 2005.

VVP3V3 Science politique. Droit des collectivités territoriales**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Mathieu PETITHOMME, Carole CHEVILLEY-HIVER****VVP3V3 : Science politique. Droit des collectivités territoriales**Intervenant : **Mathieu PETITHOMME, Carole CHEVILLEY-HIVER****EST COMPOSÉ DE :****→Science politique****VVA3M657 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Mathieu PETITHOMME****DESCRIPTION :**

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

OBJECTIFS :

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

LEFEBVRE (R.), Leçons d'introduction à la science politique, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.

→Droit des collectivités territoriales**VVP3E613 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER****DESCRIPTION :**

L'objet du cours est l'étude des institutions locales décentralisées. Cette étude revêt un aspect à la fois institutionnel, formel et matériel.

Il s'agit donc d'étudier :

- les grands principes qui régissent les collectivités locales (décentralisation, libre administration)
- les autorités décentralisées (organe délibérant et organe exécutif)
- le cadre de la démocratie locale (élection et fonctionnement des assemblées locales, participation des citoyens)
- les compétences exercées par les autorités décentralisées
- le contrôle de légalité.

PREREQUIS :

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et connaissance des institutions administratives.

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement des institutions locales décentralisées.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

FAURE (B.), Droit des collectivités territoriales, Éd. Dalloz.

VERPEAUX (M.), Les collectivités territoriales en France, Éd. Dalloz.

Code général des collectivités territoriales annoté.

VVP3V4 Finances publiques de l'État. Histoire du droit public**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Matthieu HOUSER, Frank LAIDIE****VVP3V4 : Finances publiques de l'État. Histoire du droit public**Intervenant : **Matthieu HOUSER, Frank LAIDIE****EST COMPOSÉ DE :****→ Histoire du droit public****VVP3M650 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Frank LAIDIE****DESCRIPTION :**

Cet enseignement se propose d'étudier et de comprendre pour le XIXe siècle comment l'État se construit et évolue jusqu'à aboutir à une forme contemporaine à travers la mise en place de grands services publics ou encore la garantie et l'encadrement des grandes libertés publiques. Cette évolution se fait le plus souvent avec une grande continuité et sans véritable rupture ou remise en cause radicale. Cela ne peut que surprendre pour un siècle qui se caractérise par son instabilité constitutionnelle chronique et qui connaît trois Républiques, deux Empires et deux monarchies constitutionnelles. La période consulaire, qui ouvre notre période chronologique et revendique l'héritage des principes révolutionnaires de 1789, met en place les fondations solides qui ne seront jamais véritablement, ni profondément remises en cause par les différents régimes politiques qui vont se succéder.

L'étude de cette construction d'un appareil d'État est abordée ici de façon thématique : la société du code civil, l'administration locale, la justice, le régime des cultes, l'enseignement, la presse, l'armée . . .

OBJECTIFS :

Exposer la construction de l'appareil d'État jusqu'à sa forme contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le cadre chronologique et institutionnel de la construction de l'appareil d'État.

BIBLIOGRAPHIE :

(Quelques références bibliographiques pour mieux appréhender le cadre chronologique et institutionnel du cours) :

- ASSELAINE J.-C., *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours, t.1, Paris, Le Seuil, 1984.*
- BRAUDEL F. et LABROUSSE E., *Histoire économique et sociale de la France, Paris, A. Colin, 1997.*
- BURDEAU F., *Histoire de l'administration, Paris, Montchrestien, 1989.*
- CAPORAL S., *Histoire des institutions publiques de 1789 à nos jours, Paris, Hachette supérieur, 2005.*
- CHEVALIER J.-J., *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, Dalloz, 2009.*
- GODECHOT J., *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, Paris, PUF, 1998.*
- GODECHOT J., *Les Constitutions de la France depuis 1789, Paris, 2006.*

- HILAIRE J., *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XIe - XIXe siècles)*, Dalloz, 2004.
- HUDAULT J., *Histoire des institutions de la France, Ancien Régime, Révolution, Empire, Paris, 1994.*
- MORABITO M., *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, 2015.
- SZRAMKIEWICZ R. et BOUINEAU J., *Histoire des institutions 1750-1914*, Litec, 1998.

→Finances publiques de l'État

VVP3E603 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objectif d'appréhender les ressources et les dépenses gérées par l'État conformément à la nouvelle présentation des crédits découlant de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001.

Seront plus précisément étudiés :

- La LOLF
- Les ressources de l'État
- La lutte contre le déficit
- La procédure parlementaire

OBJECTIFS :

Le cours étudie les ressources et les dépenses gérées par l'État.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les fondements du droit des finances publiques de l'État.

VVP3E652 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT****VVP3E652 : Anglais**Intervenant : **Jean-Christophe TAINURIER****DESCRIPTION :**

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVP4E610 Droit administratif : les actes de l'administration**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Nathalie DROIN****VVP4E610 : Droit administratif : les actes de l'administration**Intervenant : **Nathalie DROIN****DESCRIPTION :**

Dans la continuité du cours d'introduction au droit administratif, le cours sur les actes de l'administration envisage en premier lieu le contrôle de légalité qui est exercé sur l'administration par le juge administratif. Après avoir analysé de quelle manière l'administration est soumise au droit et au contrôle du juge, il s'agira dans un second temps d'envisager les différentes catégories d'actes que l'administration peut adopter tout en respectant le principe de légalité. Le cours analysera alors la notion et les différentes catégories d'actes administratifs unilatéraux d'une part, et les contrats administratifs d'autre part. Le cours sur les actes administratifs permet d'étudier et de comprendre quels sont les moyens dont dispose l'administration pour mener à bien sa mission d'intérêt général tout en se conformant au principe de légalité.

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit administratif, notamment concernant les sources du principe de légalité.

OBJECTIFS :

Présentation des actes de l'administration.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser la notion d'acte administratif unilatéral et de contrat administratif.

VVP4V2 Économie publique. Sociologie politique**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Christian AT, Sylvie GUIGON-BOUGZOUL****VVP4V2 : Économie publique. Sociologie politique**Intervenant : **Christian AT, Sylvie GUIGON-BOUGZOUL****EST COMPOSÉ DE :****→ Sociologie politique****VVP4E612 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Sylvie GUIGON-BOUGZOUL****DESCRIPTION :**

La sociologie politique entend étudier l'activité politique et notamment ce qui constitue l'essentiel de la vie politique dans les sociétés à démocratie pluraliste : la compétition pour la conquête du pouvoir légitime.

Ainsi, la vie politique dans les sociétés occidentales se présente-t-elle comme une scène sur laquelle s'affrontent des individus et des partis politiques pour conquérir le pouvoir d'État. Cette lutte trouve son aboutissement dans l'élection, temps fort de la vie politique des sociétés occidentales. C'est pourquoi l'un des axes de recherche de la sociologie politique porte sur le comportement des acteurs politiques : les électeurs (analyse des comportements électoraux), les acteurs qui cherchent à obtenir le consentement légitime et actif de leurs concitoyens (les élus ou les candidats aux élections) et les acteurs qui cherchent à influencer le pouvoir politique (les partis, les médias. . .). Le cours portera sur cette partie de la sociologie politique en privilégiant une approche dynamique puisqu'il s'agit de montrer comment les comportements politiques évoluent et se diversifient.

OBJECTIFS :

Introduction à la sociologie politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre une analyse cohérente dans le domaine des comportements politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

GUILLOT (P.), Introduction à la sociologie politique, Paris, Armand Colin, 1998.

→ Économie publique**VVP4E611 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Christian AT**

DESCRIPTION :

Le premier théorème fondamental du bien-être établit que l'équilibre de marché conduit à un optimum de Pareto sous certaines hypothèses. Ce cours s'attache à étudier les conséquences d'une remise en cause de ces hypothèses. On parle alors de défaillance du marché, et l'équilibre concurrentiel n'est plus optimal.

Après avoir présenté les notions fondamentales (Chapitre 1 : surplus, optimum de Pareto, économie du bien-être, dilemme du prisonnier), nous étudierons les différents cas de défaillances de marché (Chapitre 2 : les marchés imparfaits, les asymétries d'information, les externalités et les biens publics). Puis, nous étudierons les politiques publiques (Chapitre 3). Nous analyserons ensuite le volet fiscal (Chapitre 4 : l'incidence fiscale et la théorie de la fiscalité optimale), et terminerons par les problématiques du budget et de la dette publique (Chapitre 5).

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Etude des défaillances du marché.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'analyse du rôle de l'État dans l'économie et les méthodes de l'intervention publique.

VVP4V3 Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Matthieu HOUSER****VVP4V3 : Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales**Intervenant : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Matthieu HOUSER****EST COMPOSÉ DE :****→Droit de l'intercommunalité****VVP4E649 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER****DESCRIPTION :**

En vue d'accroître l'efficacité de la gestion communale, le législateur a considérablement renforcé le dispositif de coopération entre les communes. L'intercommunalité présente ainsi aujourd'hui un intérêt essentiel dans le cadre de la décentralisation. Elle a abouti à des transferts de compétences substantielles des communes aux établissements publics de coopération intercommunale. Le mouvement se poursuit avec la réforme de 2010.

Il convient donc de présenter :

- le cadre général de l'intercommunalité, c'est à dire les facteurs de l'intercommunalité et les principes généraux qui la régissent ;
- les formes de coopération intercommunale (la création, les organes, les compétences et le financement).

PREREQUIS :

Maîtrise du droit des collectivités territoriales, connaissance des notions fondamentales de droit administratif.

OBJECTIFS :

Présenter le cadre général de l'intercommunalité et les formes de coopération intercommunale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement d'un EPCI, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

Peu d'ouvrages sont spécifiquement consacrés au droit de l'intercommunalité. Il est donc utile de se reporter aux ouvrages et périodiques consacrés au droit des collectivités territoriales.

BENCHENDIKH François, Droit de l'intercommunalité, Gualino 2016.

→Finances publiques locales

VVP4E614 | 3.0 ECTS | Période : 2**Enseignant : Matthieu HOUSER****DESCRIPTION :**

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs déterminants de l'économie nationale (elles gèrent des budgets conséquents — environ 130 milliards d'e au total — et assurent plus des 3/4 des équipements publics).

Après une introduction consacrée à l'organisation administrative et financière des collectivités territoriales et plus particulièrement à une réflexion sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, ce cours sera scindé en deux parties. La première relative à « la procédure budgétaire locale » permet d'aborder le cadre budgétaire et comptable (Chapitre 1), l'élaboration du budget local (Chapitre 2) suivie de son exécution (Chapitre 3). La deuxième partie permet d'examiner « le contenu du budget » à savoir les différentes dépenses (Chapitre 1) et recettes (Chapitre 2) des collectivités territoriales.

PREREQUIS :

Droit des collectivités territoriales.

OBJECTIFS :

Présenter le budget des collectivités territoriales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principes budgétaires qui s'appliquent aux collectivités territoriales, l'élaboration et l'exécution des budgets locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUVIER (M.), Les finances locales, L.G.D.J., coll. Systèmes, 10e éd., 2005.

MOUZET (P.), L'essentiel des finances locales, Gualino éditeur, Les carrés, 3e éd. 2006.

MUZELLEC (R.), Finances locales, Dalloz, Mémentos, 5e éd., 2005.

Il est indispensable d'avoir dans cette matière un ouvrage à jour (2005 ou 2006).

VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE****VVA4M4 : Management des hommes. Institutions de l'UE**Intervenant : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE****EST COMPOSÉ DE :****→Management des hommes****VVA4M654 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Francoise PIERSON****DESCRIPTION :**

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS :

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE :

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), *Le manager à l'écoute du sociologue*, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), *Ressources humaines et gestion des personnes*, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), *Les pratiques de gestion des ressources humaines*, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), *Les ressources humaines*, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

→Institutions de l'Union Européenne

VVA4M653 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Anne-Sophie MILLET-DEVALLE

DESCRIPTION :

Le droit de l'Union européenne tient une place considérable dans les systèmes juridiques nationaux. L'ensemble des branches du droit français est ainsi irrigué par un droit européen en expansion continue.

L'objet de ce cours est de permettre aux étudiants d'avoir une vision synthétique des organisations régionales sur le continent européen de comprendre les enjeux du processus d'intégration régionale et la distinction entre organisations d'intégration et de coopération. Il s'agit également de connaître les grandes étapes de la construction de cette organisation régionale, afin de percevoir la complexité d'une organisation mixte, dotée de compétences économiques et politiques.

Les enjeux politiques du processus d'intégration européenne, à travers les valeurs fondatrices de l'Union (Etat de droit, respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux, principe de démocratie), les conditions d'adhésion et de retrait) sont irrigués par les débats relatifs à la préservation des souverainetés nationales, la conciliation de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union.

La spécificité de l'architecture institutionnelle de l'Union, destinée à "servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux des États membres, ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions" (L'art. 13 §1 TUE) est présentée à travers le prisme des institutions de nature intergouvernementale et supranationale, en distinguant les organes de décision et ceux de consultation et de contrôle, en particulier la CJUE.

PREREQUIS :

Avoir des connaissances en droit constitutionnel (Etat, fédéralisme) et en droit des relations internationales (notion d'organisation internationale, typologie des organisations).

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement actuel des institutions de l'Union européenne.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Comprendre l'architecture des organisations régionales sur le continent européen (Conseil de l'Europe, OTAN, OSCE...) et la spécificité de l'Union européenne par rapport à ces organisations.
- Maîtriser les concepts clés et enjeux des évolutions du processus d'intégration européenne, ainsi que les caractéristiques générales de l'UE.
- Connaître la composition, le fonctionnement, les attributions des principales institutions européennes et les mécanismes d'équilibre institutionnel.
- Avoir une idée générale du système juridique de l'Union européenne et des moyens matériels de fonctionnement de l'UE.

BIBLIOGRAPHIE :

1. OUVRAGES

BLANQUET (M.), *Droit général de l'Union européenne*, Sirey, Paris, 11^è éd. 2018.

BLIN (O.), *Institutions européennes*, Ellipses, Paris, 2018.

BLUMANN (C.), DUBOIS (L.), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec (LexisNexis), Paris, 7^{ème} éd., 2019.

CHEVALIER (E.), DUBOS (O.), *Institutions européennes*, Memento Dalloz, 2019.

DONY (M.), *Droit de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 7^{ème} éd., 2018.

DUBOIS (L.) et GUEYDAN (C.), *Les Grands textes du droit de l'Union européenne : Tome 1, Traités, Institutions, Ordre juridique*, Dalloz, Paris, 8^{ème} éd., 2010.

JACQUE (J.-P.), *Droit institutionnel de l'Union Européenne*, 8^{ème} éd., Dalloz, coll. « Cours », Paris, 2018.

GAUTRON (J.-C.), *Droit européen*, Dalloz-Sirey (Mémento), Paris, 14^{ème} éd., 2012.

QUERMONNE (J.-L.), *Le système politique de l'Union européenne*, Montchrestien, coll. « Clefs », Paris, 9ème éd., 2015.

MARTUCCI (F.), *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, Hypercours, 2017.

ROUX (J.), *Droit général de l'Union européenne*, LexisNexis, Paris, 5ème éd., 2019, 480 p.

2. REVUES DE DROIT EUROPÉEN

- *Cahiers de droit européen*
- *Europe*
- *European Law Journal*
- *European Law Review*
- *Journal of Common Market Studies*
- *Revue d'intégration européenne*
- *Revue des affaires européennes*
- *Revue du marché commun et de l'Union européenne*
- *Revue du marché intérieur*
- *Revue du droit de l'Union européenne*
- *Revue trimestrielle de droit européen*
- *Encyclopédie Dalloz Droit communautaire*
- *Juris-Classeur Europe*

3. RESSOURCES INTERNET

Site de l'Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Conseil de l'UE : <http://www.consilium.europa.eu/homepage.aspx?lang=fr>

Cour de justice de l'Union européenne : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm>

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/>

Site du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/>

Cour européenne des droits de l'homme : <http://www.echr.coe.int/echr>

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/>

Site de l'OSCE : <http://fr.osce.org/>

Site de l'OTAN : <http://www.nato.int/home-fr.htm>

VVP4V5 **Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage****CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Sophie OVERNEY, Sylvie BEPOIX, Emmanuelle BORN****VVP4V5 : Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage**Intervenant : **Sophie OVERNEY, Sylvie BEPOIX, Hélène GOUILLARDON****EST COMPOSÉ DE :****→Systèmes politiques****VVP4E616 | 2.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Sophie OVERNEY****DESCRIPTION :**

Le cours vise à présenter des systèmes politiques étrangers, notamment les systèmes britannique et américain.

Pour chaque système étudié, le cours traite largement de questions relevant du droit constitutionnel (le type d'État, le régime politique, les institutions politiques mises en place, le fonctionnement de ces institutions, la pratique. . .) et se propose de voir, au-delà, la place des institutions politiques dans le système politique du pays.

PREREQUIS :

Notions de droit constitutionnel et d'institutions politiques.

OBJECTIFS :

Présentation de systèmes politiques étrangers.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les systèmes politiques étrangers, notamment britannique et américain.

→Méthodologie, culture et outils de langage**VVA4M655 | 4.0 ECTS****Enseignant : Sylvie BEPOIX, Hélène GOUILLARDON****EST COMPOSÉ DE :****→Outils pour l'insertion professionnelle****VVA4EOIP | 2.0 ECTS | Période : 0**

Enseignant : Hélène GOUILLARDON

DESCRIPTION :

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS :

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.

→ Méthodologie universitaire 2

VVH1MMU2 | None ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER

DESCRIPTION :

Le cours est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle. Ce deuxième ensemble est axé sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

PREREQUIS :

Cours de méthodologie de 1ère année.

OBJECTIFS :

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE :

BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.

25 - Licence 3 AES, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 5		
	VVP5V1 - Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne	6.0
1 →	VVP5E700 - L'action administrative	3.0
1 →	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
	VVP5V2 - Droit de l'environnement. Économie de l'environnement	6.0
2 →	VVP5E714 - Économie de l'environnement	3.0
2 →	VVP5E701 - Droit de l'environnement	3.0
	VVP5V3 - Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.	6.0
2 →	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1 →	VVP5E703 - Gestion budgétaire des collectivités territoriales	3.0
	VVP5V4 - Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.	6.0
1 →	VVP5E751 - Histoire de la pensée politique	3.0
2 →	VVP5E753 - Démocraties et autoritarismes	3.0
A →	VVP5E749 - Anglais	6.0
Licence AES ETP semestre 6		
2 →	VVP6E709 - Le contrôle juridictionnel de l'administration	6.0
	VVP6V2 - Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage	6.0
1 →	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2 →	VVA6MSTA - Stage	3.0
1 →	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
	VVP6V3 - Droit de la fonction publique territ. Droit interv. éco. loc	6.0
2 →	VVP6E713 - Droit des interventions économiques locales	3.0
2 →	VVP6E710 - Droit de la fonction publique territoriale	3.0
	VVP6V4 - Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.	6.0
2 →	VVP6E746 - Grandes questions d'histoire contemporaine	3.0
1 →	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
	VVP6V5 - Communication locale. Politiques sociales	6.0
1 →	VVP6E715 - Politiques sociales	3.0
1 →	VVP6E716 - Communication locale	3.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année

26 - Descriptif des modules de la licence 3 ETP

VVP5V1 Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Sophie OVERNEY, Alexandre DESRAMEAUX**

VVP5V1 : Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

Intervenant : **Sophie OVERNEY, Alexandre DESRAMEAUX**

EST COMPOSÉ DE :

→L'action administrative

VVP5E700 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Sophie OVERNEY

DESCRIPTION :

Le cours d'action administrative a pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

Bien évidemment, le support privilégié de l'Administration demeure le service public. En effet, un certain nombre d'activités doivent être créées sous la forme d'un service public, ce qui implique que l'administration doit respecter les principes d'égalité, de mutabilité, de gratuité ou encore de neutralité. Par ailleurs, l'administration utilise de façon croissante le procédé contractuel, tant dans ses relations internes que dans ses relations externes. Mais, le mode contractuel présente de nombreuses spécificités suivant la personne avec qui le contrat est conclu. Enfin, les pouvoirs de police constituent une autre forme de manifestation des pouvoirs de l'administration.

PREREQUIS :

Cours d'Institutions administratives et de Droit administratif des années précédentes.

OBJECTIFS :

Présenter la façon dont intervient l'administration.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

BIBLIOGRAPHIE :

SEILLER (B.), Droit administratif. L'action administrative, Tome 2, Flammarion, 2011, 356 p.

→Droit matériel de l'Union Européenne

VVA6M705 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre DESRAMEAUX

DESCRIPTION :

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS :

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS :

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUTAYEB (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.

DUBOUIS (L.) et BLUMANN (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.

RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..

Van CLEYNENBREUGEL (P.), Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.

VVP5V2 Droit de l'environnement. Économie de l'environnement**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Jean-Louis DONEY****VVP5V2 : Droit de l'environnement. Économie de l'environnement**Intervenant : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Jean-Louis DONEY****EST COMPOSÉ DE :****→Économie de l'environnement****VVP5E714 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Jean-Louis DONEY****DESCRIPTION :**

Nous présentons dans un premier temps les principaux développements permettant de saisir les interactions entre les activités économiques et l'environnement (externalités et biens publics, . . .). Nous aborderons ensuite les principaux instruments de la politique environnementale (taxes, subventions, marchés de droits à polluer). L'objectif est de mettre en évidence les conditions de leur efficacité (comment atteindre un objectif fixé au moindre coût) ainsi que leurs effets redistributifs.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Fournir des éléments d'analyse des interactions entre les activités économiques et l'environnement ainsi que des instruments de la politique environnementale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les bases de l'économie de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE :

BEAUMAIS (O.) et CHIROLEU-ASSOULINE (M.), Économie de l'environnement, Bréal Coll amphi économie.

FAUCHEUX (S.), Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand Colin.

VALLEE (A.), Économie de l'environnement, Seuil, Coll points économie.

→Droit de l'environnement**VVP5E701 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER**

DESCRIPTION :

Face au réchauffement climatique, au déclin de la biodiversité, à la pollution des sols, de l'air et de l'eau, le droit semble bien démuni. C'est en réalité un vaste chantier, engagé il y a presque 50 ans, en prise aux pressions multiples et opposées. Il en résulte un droit complexe en perpétuelle réforme. Ce cours vise à cerner le cadre général du droit de l'environnement puis à présenter les régimes spécifiques pour la protection de l'environnement, pour la lutte contre les pollutions et les nuisances.

PREREQUIS :

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et de droit administratif.

OBJECTIFS :

Présenter les bases du droit de l'environnement.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre les enjeux de la protection de l'environnement, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès de tous les acteurs du droit de l'environnement (collectivités territoriales, associations, administrations d'État...).

BIBLIOGRAPHIE :

MOLINER (M.), Droit de l'environnement, Dalloz 2019.

NAIM-GESBERT (E.), Droit général de l'environnement : introduction au droit de l'environnement, LexisNexis 2019.

PRIEUR (M.), Droit de l'environnement, Dalloz 2019.

Code de l'environnement annoté.

VVP5V3 Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Christian AT, Matthieu HOUSER****VVP5V3 : Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.**Intervenant : **Christian AT, Matthieu HOUSER****EST COMPOSÉ DE :****→Économie managériale****VVA5M731 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Christian AT****DESCRIPTION :**

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE :

Guyot (M.) et Vranceanu (R.), Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

Pindyck (R.) et Rubinfeld (D.), Microéconomie 8e édition, Pearson, 2012.

→Gestion budgétaire des collectivités territoriales**VVP5E703 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Matthieu HOUSER**

DESCRIPTION :

Le cours de droit budgétaire local cherche à comprendre les règles juridiques régissant le fonctionnement d'un budget local. Comment doit-on voter un budget local, quels sont les principes, les délais à respecter ? Ce cours identifie également les ressources et les dépenses d'un budget local. Enfin, ce cours étudie les indicateurs financiers et fiscaux, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du budget. Ainsi, les principales méthodes de stratégie financière dans une logique pluriannuelle seront également élaborées.

PREREQUIS :

Maîtriser les concepts de finances publiques.

OBJECTIFS :

Présenter les règles juridiques et les indicateurs financiers et fiscaux pertinents pour les budgets locaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les techniques et instruments de gestion des finances locales.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUVIER (M.), Les finances locales, 2010.

KLOPFER (M.), Gestion financière des collectivités locales, 2010.

MOUZET (P.), L'essentiel des finances locales, 2011.

VVP5V4 Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre

Responsable : **Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI, Marie-Claude CHARPENTIER****VVP5V4 : Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.**Intervenant : **Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI, Marie-Claude CHARPENTIER****EST COMPOSÉ DE :****→ Histoire de la pensée politique****VVP5E751 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI****DESCRIPTION :**

- La première partie du cours (Antonio GONZALES) traite de l'histoire des institutions politiques du monde romain. Elle intègre ce que l'on pourrait appeler l'« archéologie » (753-509 avant notre ère) des institutions politiques romaines et le développement de celles-ci sous la période dite républicaine (509-29 avant notre ère).

Le cours développe une problématique qui porte sur les origines romaines de la pratique institutionnelle politique au sens le plus large. Les étudiants doivent comprendre que les institutions politiques et juridiques romaines puisent dans une histoire particulière où se retrouvent religion, civilisations antérieures et innovations propres de Rome qui reposent sur la dynamique de l'expansion d'une cité-État qui devient progressivement un empire avec un système politique et institutionnel qui évolue et s'adapte aux différentes phases de la conquête et de l'intégration de nouvelles populations et cultures y compris politiques et juridiques.

Les exercices proposés visent l'acquisition de compétences inhérentes à la démarche historique. Il s'agit de comprendre les sources, de les lire avec la distance critique nécessaire, de les intégrer dans une dimension spatiale, chronologique et contextuelle, de proposer des pistes de compréhension et d'analyse, de proposer une lecture vraisemblable de l'information. Pour cela le travail de lecture est important. Si le cours concentre l'essentiel, l'étudiant doit être capable d'élargir son horizon intellectuel en allant chercher de l'information générale et particulière. Les ouvrages de vulgarisation puis de spécialité sont nombreux et facile d'accès. Internet permet aussi d'accéder à de très nombreuses publications en libre accès (open access) sur des portails dédiés comme Persée, Revues.org, Cairn pour ne citer que les portails français.

- La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du xviii^e siècle.

Il s'agit d'étudier l'histoire des idées politiques depuis le xviii^e siècle, non de manière abstraite, mais en montrant comment elles ont été diffusées par des idéologies et se sont incarnées dans des régimes, des mouvements et des grandes figures politiques.

PREREQUIS :

Partie 2 : les contenus des programmes de collège et lycée généraux relatifs à l'histoire de l'Europe depuis le XVIII^e siècle.

OBJECTIFS :

Présenter l'évolution de la pensée politique depuis l'antiquité, jusqu'à l'époque contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux courants de la pensée politique.

BIBLIOGRAPHIE :

- Partie 1 :

GANZIN (M.), *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (xvie-xixe siècles)*, Aix-Marseille, 1996. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3333057v/f5.image>

LESCUYER (G.), *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2001.

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

NEMO (P.), *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2014, Collection Quadriga.

NICOLET (C.), *Les idées politiques à Rome sous la République*, Paris, Armand Colin, 1964. MEISKINS (W. E.), *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen-Âge*, Montréal, Lux, trad. V. Dassas et C. St-Hilaire, 2013 (2008).

- Partie 2 :

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

REMOND (R.) (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

→ Démocraties et autoritarismes

VVP5E753 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER, Benoît LITTARDI

DESCRIPTION :

- La première partie du cours (Marie-Claude CHARPENTIER) est une approche d'« Histoire ancienne ».

Le cours sera articulé autour des notions de démocratie et autoritarisme appliquées à la Grèce ancienne. Nous analyserons cette opposition à partir du cas athénien pour la démocratie. La notion de démocratie englobe la question du régime politique mais aussi des formes particulières de gouvernement qui ne sont pas toutes spécifiques à ce régime. Le volet autoritaire sera vu autour de la notion de tyrannie et ce qu'elle implique du point de vue des formes de pouvoir. Dans ce cours, nous étudierons également les crises et les modifications du régime démocratique.

- La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du xviii^e siècle.

Il s'agit d'étudier la naissance et le développement des régimes démocratiques et autoritaires depuis la Révolution française en prenant en compte leur relation dialectique et l'évolution de leur fonctionnement.

PREREQUIS :

Partie 2 : Contenus des programmes de collège et lycée généraux relatifs à l'histoire de l'Europe depuis le milieu du XVIII^e siècle.

OBJECTIFS :

Etudier l'hybridation entre démocraties et autoritarismes, présenter l'évolution des lignes de partage depuis l'antiquité et à l'époque contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Acquérir une culture générale portant sur l'histoire des systèmes politiques du continent européen vue à

travers le prisme des formes démocratiques.

BIBLIOGRAPHIE :

- *Partie 1 :*

CANFORA (L.), *La démocratie comme violence*, Édition Desjonquères, 1989.

DABDAB TRABULSI (J. A.), *Participation directe et démocratie grecque*, PUFC, 2007.

de POLIGNAC (F.) et SCHMITT-PANTEL (P.), *Athènes et le politique : dans le sillage de Claude Mossé*, Albin Michel, 2007.

FEHR (B.), *Les Tyrannoctones : peut-on élever un monument à la démocratie ?* Adam Biro, 1989.

LORAUX (N.), *La cité divisée*, Payot, 1997.

- *Partie 2 :*

BERSTEIN (S.), *Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes de 1900 à nos jours*, Paris, Hachette, coll. Carré, 2013.

HERMET (G.), *Démocratie et autoritarisme*, Paris, éditions du Cerf, 2013.

VVP5E749 Anglais**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT****VVP5E749 : Anglais**Intervenant : **Annabelle RACLOT****DESCRIPTION :**

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVP6E709 Le contrôle juridictionnel de l'administration**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Yan LAIDIE****VVP6E709 : Le contrôle juridictionnel de l'administration**Intervenant : **Yan LAIDIE****DESCRIPTION :**

Le cours relatif au contrôle juridictionnel de l'administration s'intéresse à la manière dont celle-ci est soumise au droit par le juge administratif. Ainsi, le cours a pour objet l'étude de la juridiction administrative, des recours contentieux, du procès administratif. Après la présentation de l'ordre juridictionnel administratif, sont abordés les recours contentieux puis les différentes étapes du procès, depuis le dépôt de la requête (intérêt pour agir, règles de recevabilité) jusqu'au jugement, en passant par la phase d'instruction et celle de l'audience publique. L'accent est mis sur les évolutions récentes de cette matière, en raison de la nécessité de s'adapter au contentieux de masse et de l'influence de la Convention européenne des droits de l'homme.

PREREQUIS :

- Connaître les sources du droit administratif.
- Connaître les grandes lignes de l'évolution du droit administratif.

OBJECTIFS :

- Avoir une vision claire de l'organisation juridictionnelle administrative.
- Maîtriser les règles du procès administratif.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les modalités d'organisation de la juridiction administrative.
- Connaître les règles applicables au procès administratif (recevabilité des requêtes, caractères généraux de la procédure administrative contentieuse, phases de l'instruction et du jugement...).
- Connaître les modalités du contrôle du juge administratif sur les actes de l'administration.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Les ouvrages doivent être consultés ou acquis dans l'édition la plus récente.

- *Il existe tout d'abord des ouvrages approfondis :*

CHAPUS (R.), Droit du contentieux administratif, Montchrestien Domat droit public.

PACTEAU (B.), Contentieux administratif, PUF coll. droit fondamental.

GOHIN (O.), Contentieux administratif, Litec.

DAËL (S.), contentieux administratif, PUF, coll. « Thémis droit ».

- *De nombreux manuels de droit administratif général consacrent en outre des développements au contrôle juridictionnel de l'administration (sur le recours pour excès de pouvoir notamment), de même que l'ouvrage collectif classique Les grands arrêts de la jurisprudence administrative.*
- *Mais on trouve aussi des ouvrages de dimension et de prix plus modestes :*

DEGUERGUE (M.), Procédure administrative contentieuse, Montchrestien, coll. « Focus droit ».

PEISER (G.), Contentieux administratif, Dalloz, coll. « mementos ».

ROUAULT (M.-C.), Contentieux administratif, Gualino, coll. « mementos ».

TURPIN (D.), Contentieux administratif, Hachette, coll. « Les fondamentaux ».

VIGUIER (J.), Le contentieux administratif, Dalloz, coll. « Connaissance du droit ».

VVP6V2 Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Fabienne OGUER, Thierry BRUGVIN****VVP6V2 : Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage**Intervenant : **Fabienne OGUER, Thierry BRUGVIN****EST COMPOSÉ DE :****→Méthodes qualitatives et quantitatives****VVA5M740 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Fabienne OGUER****DESCRIPTION :**

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS :

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE :

ENNETEAU (H.), *Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos*, Dunod.

MARTIN (O.), *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives*, Armand Colin.

PY (B.), *La statistique sans formule mathématique*, Pearson.

→Sociologie du développement local ou stage**VVA6C712 | 3.0 ECTS****EST COMPOSÉ DE :****→Stage****VVA6MSTA | 3.0 ECTS | Période : 2**

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles) qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS :

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le marché du travail.

→ Sociologie du développement local

VVA6MSOC | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Thierry BRUGVIN

DESCRIPTION :

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS :

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE :

GREFFE(X.), Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN (J.), Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

VVP6V3 Droit de la fonction publique territ. Droit interv. éco. loc**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Anne MARCEAU, Yan LAIDIE****VVP6V3 : Droit de la fonction publique territ. Droit interv. éco. loc**Intervenant : **Anne MARCEAU, Yan LAIDIE****EST COMPOSÉ DE :****→Droit des interventions économiques locales****VVP6E713 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Yan LAIDIE****DESCRIPTION :**

Le cours de droit des interventions économiques locales s'intéresse à la manière dont les collectivités locales interviennent en matière économique. Après avoir rappelé les grandes lignes du développement historique de l'interventionnisme économique d'une manière générale, il analyse les enjeux de l'interventionnisme économique des collectivités locales et de l'évolution du cadre juridique de cet interventionnisme. Deux instruments majeurs de celui-ci sont étudiés dans deux titres.

Le premier et le plus consistant s'intéresse aux services publics comme instruments de l'interventionnisme économique des collectivités locales. Il aborde les questions suivantes : qu'est-ce qu'un service public ? quelle est la distinction entre service public administratif et service public industriel et commercial ? quels sont les grands principes applicables aux services publics ? Comment sont créés et gérés les services publics ?

Le second concerne les aides aux entreprises destinées à la promotion du développement économique et aussi à la préservation d'intérêts économiques et sociaux : aides aux entreprises en difficulté, aides au maintien de services nécessaires en milieu rural.

PREREQUIS :

- Connaître les grandes étapes de la décentralisation.
- Connaître les différentes catégories de collectivités territoriales et leurs domaines de compétence.
- Connaître les établissements publics de coopération intercommunale.

OBJECTIFS :

- Avoir une vision claire de l'évolution de l'interventionnisme économique local.
- Maîtriser les modalités des interventions locales dans l'économie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Savoir les grandes lignes de l'interventionnisme économique des collectivités locales.
- Connaître les règles applicables aux services publics locaux.
- Connaître les mécanismes de l'interventionnisme local (aides économiques notamment).

BIBLIOGRAPHIE :

- *Il convient de se reporter aux ouvrages de droit public économique ; voir par exemple :*

INGELAERE (F.), *Droit public économique*, Ellipses, collection « mise au point » ;

KERNINON (J.), *Droit public économique*, Montchrestien, collection manuels AES ;

GRABOY-GROBESCO (A.), LINOTTE (D.), *Droit public économique*, Dalloz, collection mementos.

- Mais aussi aux manuels de droit administratif (qui traitent de manière générale de la question des services publics) et aux manuels de droit des services publics ; voir par exemple :

BRACONNIER (S.), *Droit des services publics*, PUF ;

GUGLIELMI (G.J.) et KOUBI (G.), *Droit du service public*, Montchrestien, collection Domat.

- Pour un ouvrage spécifiquement consacré aux interventions des collectivités locales, voir :

KOUEVI (A.G.), *Le droit des interventions économiques des collectivités locales*, LGDJ Dexia1.

→Droit de la fonction publique territoriale

VVP6E710 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Anne MARCEAU

DESCRIPTION :

Créée par la loi no 84-53 du 26 janvier 1984, la fonction publique territoriale a vu son organisation largement calquée sur le modèle de la fonction publique de l'État. Toutefois, elle n'est pas sans présenter certaines spécificités tenant notamment au souci du législateur de respecter les impératifs de la décentralisation. L'étude de l'organisation et de la composition de la fonction publique territoriale précédera celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

PREREQUIS :

Cours de droit administratif.

OBJECTIFS :

Le cours présente l'organisation et la composition de la fonction publique territoriale ainsi que celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître la situation juridique des agents des collectivités territoriales, maîtriser les évolutions du statut des agents territoriaux.

BIBLIOGRAPHIE :

AUBIN (E.), *Droit de la fonction publique territoriale*, Gualino éditeur, coll. « Mémentos », 1re éd., 2003.

AUBY (J.-M.), AUBY (J.-B.), JEAN-PIERRE (D.) et TAILLEFAIT (A.), *Droit de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux)*, éd. Dalloz, coll. « Précis », 4e éd., 2002.

VVP6V4 Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Frank LAIDIE, Pierre VERSCHUEREN****VVP6V4 : Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.**Intervenant : **Frank LAIDIE, Pierre VERSCHUEREN****EST COMPOSÉ DE :****→Grandes questions d'histoire contemporaine****VVP6E746 | 3.0 ECTS | Période : 2****Enseignant : Pierre VERSCHUEREN****DESCRIPTION :**

Après avoir présenté dans une longue introduction, les diverses hypothèses de datation et de définition du sujet, le cours se focalisera sur la mondialisation actuelle qui a débuté dans les années 1970. Après une première leçon visant à insister sur le fait que la mondialisation actuelle (quel que soit son numéro) est liée à un choix politique (celui du néo-libéralisme résumé dans le Consensus de Washington) et à une vision du monde, je consacrerai l'essentiel de la présentation à définir la mondialisation comme un phénomène économique - soit trois leçons sur le commerce (OMC, libre-échange, containers. . .), les entreprises (FTN, GAFAM, délocalisation, chaîne de valeur. . .), et la finance (3D ou FMI) -. Ce découpage vise à faciliter la compréhension, mais les phénomènes se recoupent car la mondialisation commerciale a beaucoup à voir avec les entreprises et celles-ci ont des liens avec le monde de la finance. Enfin, une 5e leçon nuancera cette idée de phénomène économique en montrant que la mondialisation a des enjeux et des conséquences dans les domaines sociaux, culturels, environnementaux, etc. (dette, inégalités ou question écologique) et qu'il y a aussi une critique politique et des propositions alternatives.

PREREQUIS :

Culture générale élémentaire en économie, capacités d'analyse et de rédaction.

OBJECTIFS :

Cet enseignement a comme premier objectif de faire comprendre à quel point la mondialisation est un phénomène construit historiquement, en ce sens qu'il est non pas une fatalité mais le fruit de choix politiques opérés par des acteurs déterminés, dans des contextes précis. Partant de celà, il s'agit d'en étudier les mécanismes et d'en faire une analyse critique, en en soulignant les enjeux économiques, industriels et financiers, mais aussi sociaux, culturels et environnementaux. Ce faisant, les étudiant.e.s acquerront un socle de connaissances indispensable à la compréhension du monde actuel (et de leur situation dans ce monde), base d'une culture générale reposant principalement sur l'esprit critique, la capacité à se former un jugement autonome, à contextualiser les problèmes, le goût et la volonté de continuer à apprendre tout au long de la vie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise des connaissances générales portant sur la mondialisation à l'époque actuelle : chronologie, principaux acteurs, grandes tendances, enjeux et conséquences, problèmes principaux à différentes échelles (du local au mondial).
- Etre capable de développer une approche critique du passé, en particulier savoir établir des

relations entre les événements et processus actuels et le passé.

- Faire preuve d'aptitudes à rassembler et à mettre en forme de l'information historique complexe pour répondre à un questionnement, en un mot de facultés d'abstraction, d'analyse et de synthèse.

BIBLIOGRAPHIE :

Collectif, *La mondialisation contemporaine : rapports de force et enjeux*, Nathan, 2017, 382 p. (Manuel pour l'enseignement supérieur très détaillé)

Collectif, *La mondialisation : l'essentiel pour comprendre : méthodologie, cours et sujets*, Ellipses, 2014, 154 p. (Pour IEP, une version plus synthétique que l'ouvrage précédent)

BRAQUET (L.), *L'essentiel pour comprendre la mondialisation*, Gualino Lextenso Ed Carré, 2014, 163 p.

GHORRA-GOBIN (C.) dir, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Armand-Colin, 2012. (Un des nombreux dictionnaires qui existe. Des synthèses par mot. Pour consultation)

GRATALOUP (C.), *La mondialisation dans nos tasses. Trois siècles de petit-déjeuner*, Armand-Colin, 2017. (Un bel exemple concret et sur le très long terme des changements induits par la mondialisation)

MALET (J.-B.), *L'empire de l'or rouge (Enquête mondiale sur la tomate d'industrie)*, Fayard, 2017, 284 p. (Disponible aussi en version documentaire sur internet. Un exemple de la mondialisation très actuelle)

→ Histoire du droit social

VVA3M631 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Frank LAIDIE

DESCRIPTION :

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS :

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE :

- AUBIN G. et BOUVERESSE J., *Introduction historique au droit du travail*, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).
- LE CROM J.-P. (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).
- LE CROM J.-P. (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).
- LE GOFF J., *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.
- OLSZAK N., *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).
- DREYFUS M. et alii., *Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- BORGETTO M. et LAFORE R., *La République sociale. Contribution à l'étude de la question*

- démocratique en France, Paris, PUF, La politique éclatée, 2000.*
- DAVID M., *Les fondements du social, Paris, Anthropos, 1993.*
 - DELBREL Y., *L'essentiel de l'histoire du droit social, Gualino (Coll. Les carrés), 2006*

VVP6V5 Communication locale. Politiques sociales**CREDITS : 6.0 ECTS**

- 2ème Semestre

Responsable : **Philippe LANCELLE, Nathalie VINCENT****VVP6V5 : Communication locale. Politiques sociales**Intervenant : **Philippe LANCELLE, Nathalie VINCENT****EST COMPOSÉ DE :****→Politiques sociales****VVP6E715 | 3.0 ECTS | Période : 1****Enseignant : Mathieu PETITHOMME****DESCRIPTION :***La présentation est indicative, l'enseignant changera en 2020-2021.*

Le modèle ancien d'intégration sociale est instabilisé ; le monde est de nouveau devenu pour beaucoup aléatoire, voire insécure. Les politiques, conçues comme instruments de pacification de l'environnement, fruits d'anciens compromis, ont rencontré des limites jusque là inédites en la question de l'exclusion. Les politiques sociales apparaissent ainsi en quête d'un nouveau paradigme. On le voit se constituer autour de la question locale. Au-delà de la considération de la décentralisation dans la gestion de la question sociale, on voit se développer des dispositifs d'assistance pour tenter de garantir l'égalité sous la forme d'une territorialisation de l'assistance. Quelles sont les catégories nouvelles de l'intervention sociale ? Quelles sont les techniques d'intervention requises par ce nouveau mécanisme de gestion de la question sociale ? Que signifie le recours récurrent à une logique du projet et du contrat comme mode d'administration de la nouvelle question sociale ? Faut-il y déceler les indices d'une volonté d'autonomisation, de coproduction des politiques sociales ou plus classiquement les formes renouvelées d'un nouvel encadrement des classes populaires ?

OBJECTIFS :

Présenter les catégories de l'intervention sociale et les modes d'intervention des autorités publiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux domaines d'action et modes d'intervention des autorités publiques en matière sociale.

BIBLIOGRAPHIE :*ASTIER (I.), Les nouvelles règles du social, PUF, mars 2007.**DONZELOT (J.) (sous la dir.), Face à l'exclusion : le modèle français, Éditions Esprit, 1991.**PAUGAM (S.), La disqualification sociale, Paris PUF, 2000.**PAUGAM (S.), Les formes élémentaires de la pauvreté, Paris PUF, 2005.***→Communication locale**

VVP6E716 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Philippe LANCELLE

DESCRIPTION :

Le cours de communication locale entend aborder les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques qui la régissent.

Il s'attachera dans un premier temps à montrer le développement de la communication publique depuis les années 70 au niveau local, de la part d'émetteurs aussi divers que les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte, les structures déconcentrées de l'État, les principales associations, les offices HLM et les chambres consulaires. Ce cours entend aussi décrire les principaux objectifs de la communication locale, ainsi que les outils qui peuvent être mis en œuvre pour répondre à chacun d'entre eux. Le cours permettra aussi de découvrir des exemples concrets de communication locale, issus de collectivités territoriales.

OBJECTIFS :

Présenter la communication locale et territoriale et les principes juridiques qui la régissent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques associés.

BIBLIOGRAPHIE :

LIBAERT (T.), Communication(s) : 20 ans d'articles de référence. Paris : Dunod, 2013.

OLLAGNIER (B.), Communiquer, un défi français : de l'illusion du tout com' à la communication réelle. Paris : L'Harmattan, 2010.

SFEZ (L.), La communication. Paris : PUF, 2010. (Que sais-je ? 2567).

WOLTON (D.), Penser la communication. Paris : Flammarion, 2008.

27 - CALENDRIER DES EXAMENS

1 - Licence AES 1re année CTU

1 - SESSION 1

25-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3 h	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

26-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:15 - 12:15	2 h	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2 h	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:15 - 18:15	2 h	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA1E511	Introduction à la sociologie
10:15 - 12:15	2 h	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 17:00	3 h	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA2E513	Droit constitutionnel
14:00 - 16:00	2 h	VVA1E521	Statistique univariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:15 - 12:15	2 h	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2 h	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:15 - 18:15	2 h	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3 h	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

25-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA1E511	Introduction à la sociologie
10:15 - 12:15	2 h	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 17:00	3 h	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

26-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA2E513	Droit constitutionnel
14:00 - 16:00	2 h	VVA1E521	Statistique univariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains

2 - Licence AES parcours Admin & gest des ent 2e année CTU**1 - SESSION 1****25-01-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
16:15 - 18:15	2 h	VVA3E642	Comptabilité générale

26-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E644	Économie des marchés
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E601	Économie des organisations

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E620	Comptabilité analytique
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E632	Marketing
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 12:15	2 h	VVA3E604	Statistique bivariable
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

19-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVA4E630	Droit commercial

Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification de l'université de Franche-Comté

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVA3E642	Comptabilité générale
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E620	Comptabilité analytique

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4E601	Économie des organisations
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E644	Économie des marchés
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E632	Marketing

25-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:15 - 12:15	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes

26-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
14:00 - 16:00	2 h	VVA3E604	Statistique bivariee
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

27-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 13:15	3 h	VVA4E630	Droit commercial

3 - Licence AES parcours Admin & gest des ent 3e année CTU**1 - SESSION 1****25-01-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:15 - 18:15	2 h	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

26-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E711	Commerce international
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E723	Analyse financière

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 17:00	3 h	VVA5E720	Droit social

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA6E730	Droit des affaires
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

19-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA5E721	Économie du travail

10:15 - 12:15 | 2 h | VVA6E744 |

Management stratégique

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:15 - 18:15	2 h	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E711	Commerce international
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 17:00	3 h	VVA6E730	Droit des affaires

25-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E723	Analyse financière

26-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA5E720	Droit social
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

27-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA5E721	Économie du travail
10:15 - 12:15	2 h	VVA6E744	Management stratégique

4 - Licence AES parcours Etudes terri & politiques 2e année CTU

1 - SESSION 1

25-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E612	Sociologie politique
16:15 - 18:15	2 h	VVP3M650	Histoire du droit public

26-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E611	Économie publique
16:15 - 18:15	2 h	VVP4E616	Systèmes politiques

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes
10:15 - 12:15	2 h	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E614	Finances publiques locales
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
14:00 - 16:00	2 h	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

19-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration

Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification de l'université de Franche-Comté

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E612	Sociologie politique
16:15 - 18:15	2 h	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP4E611	Économie publique
10:15 - 12:15	2 h	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E616	Systèmes politiques
16:15 - 18:15	2 h	VVP4E614	Finances publiques locales

25-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:15 - 12:15	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes

26-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
10:15 - 12:15	2 h	VVP3M650	Histoire du droit public
14:00 - 16:00	2 h	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

27-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 13:15	3 h	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration

5 - Licence AES parcours Etudes terri & politiques 3e année CTU**1 - SESSION 1****25-01-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social

26-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E716	Communication locale

27-01-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E715	Politiques sociales
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E700	L'action administrative

17-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP5E714	Économie de l'environnement
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale

18-05-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

19-05-2021

HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVP5E701		Droit de l'environnement

2 - SESSION 2**23-08-2021**

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2 h	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E716	Communication locale

24-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E715	Politiques sociales
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVP5E714	Économie de l'environnement
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales

25-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

26-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E701	Droit de l'environnement
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E700	L'action administrative

27-08-2021

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration

